

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :

Nombre de Conseillers en exercice : 162 – Présents à la séance : 131

Date de la convocation et de son affichage : 29 mars 2017

Date d'affichage du compte rendu : 11 avril 2017

L'An Deux Mille Dix-sept, le 04 avril à 17H00, le Conseil municipal de CHERBOURG-EN-COTENTIN, dûment convoqué en date du 29 mars 2017 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à l'AGORA espace cultures sur la commune déléguée d'Equedreville-Hainneville.

PRESENTS – ADAM Michel - AMBROIS Anne - ARRIVÉ Benoît - BASTIAN Frédéric (mandataire TAVARD Agnès à son départ 20h01) - BAUDIN Marie-Claire -BAUDIN Philippe - BERNARD Christian - BESUELLE Régine - BEURTON Sophie (mandataire EPPE Jean-Bernard jusqu'à son arrivée 18h45) - BIHET Pierre (départ 19h52) - BLED Corinne (mandataire LIOT Claude à son départ 20h35) - BOURDEL Marcel - BOURDON Cyril - BOUSSELMAME Noureddine – BRANTONNE Pascal – BROQUAIRE Guy - BRUNET Alain - BURNOUF Hervé - CATHERINE Arnaud - CATHERINE Christian - CAUVIN Bernard - CHEMIN Sylvain (mandataire DELESTRE Richard à son départ 19h57) - CLUGERY Bruno - CORPEL Sophie (mandataire VARENNE Valérie à son départ 20h08) - CREN Anne – DELAUNAY Sylvie - DELESTRE Richard - DUFOUR Christine - DUPREY Catherine - DUREL Jacqueline - DUVAL Karine - EPPE Jean-Bernard - EUDET Yveline - FAGNEN Sébastien - FATOME Martine – FEUILLY Hervé (départ 20h35) - FONTAINE Bernard – FRANCOISE Bruno (arrivée 17h57) - GENTILE Catherine - GODEFROY Annick - GODIN Guylaine – GOSSELIN-FLEURY Geneviève - GOUREMAN Paul (départ 20h20) - GRUNEWALD Martine - GUERRY Aurélie (mandataire GUYON Sophie à son départ 20h00) - GUYON Sophie - HAIRON Maryline - HAMELIN Charlotte (mandataire HUBERT Christiane jusqu'à son arrivée 19h11) - HAMON Françoise (mandataire BOURDON Cyril jusqu'à son arrivée 17h56) - HÉBERT Dominique - HEBERT Raymond - HOUIVET Benoît (mandataire LEGOUBEY Frédéric à son départ à 20h00) - HOULLEGATTE Jean-Michel - HUBERT Christiane - HUBERT Jacques - HUET Catherine - HUREL Karine - JEANNE Lucile – JOLY Kristelle (mandataire HUREL Karine à son départ 19h55) - JORET Marc - JOZEAU-MARIGNE Muriel - JUMELIN Béatrice (mandataire TRAVERT Alain jusqu'à son arrivée 18h14) - KERRENEUR Michel (départ 20h20) - LAGARDE Jean - LAINÉ Sylvie - LAISNEY Michel - LAMBERT-CARABIN Annie - LAUNOY Claudie (mandataire BERNARD Christian jusqu'à son arrivée 17h48) - LE BARBENCHON Aline (départ 20h30) – LE MONNYER Florence - LEBOIRDRE Jean-Louis - LEBONNOIS Marie-Françoise – LECLAIRE Maryvonne - LEFAIX-VÉRON Odile - LEFRANC Bertrand (mandataire LEFAIX-VÉRON Odile jusqu'à son arrivée 20h00) - LEGOUBEY Frédéric - LEGOUIX Daniel - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Anne - LEJUEZ Nicolas - LELOY Jean-Pierre – LEMARINEL Nelly - LEPOITTEVIN Gilbert - LEQUILBEC Frédéric (mandataire BRUNET Alain à son départ 19h50) – LERECULEY Daniel - LEREVEREND Philippe (mandataire DELAUNAY Sylvie jusqu'à son arrivée 18h16) - LEROUX Patrick - LETERRIER Sarah - LETOUZÉ Thierry –LINCHENEAU Jean-Marie - LIOT Claude - LOHIER Frédéric - LORIMIER Monique - LOUISET Michel - LUCAS David - LUCE Christophe – MADEC Nathalie - MAGHE Jean-Michel - MARIVAUX Isabelle - MARTIN Olivier - MONNIER Jean - OLIVIER Hubert - OVIVIER Stéphane - PIC Anna - PICHON Hugues (mandataire PICHON Jean-Pierre jusqu'à son arrivée 18h49) - PICHON Jean-Pierre – PISMONT Geneviève - POUTAS Louis - RENARD Nicolle (départ 20h20) – RENE Annie - REY Michel - RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - ROUSSEL Pascal - ROUSVOAL Camille (mandataire JEANNE Lucile à son départ 20h33) – ROUXEL André - SIMON Sylvie - SIMONIN Philippe - SOURISSE Claudine – SPAGNOL Marc - TAVARD Agnès - TESSON Patrick - THÉVENY Marianne - THIEULENT Lydia - TIFFREAU Danièle (départ 20h35) - TISON Franck – TRAVERT Alain - VARENNE Valérie - VAYER Dominique (mandataire HAIRON Maryline à son départ 18h15) - VIGNET Hubert - VIVIER Nicolas

ABSENTS EXCUSES – BESNARD Angélique (mandataire LAINÉ Sylvie) - BONYADI Barzin (mandataire THIEULENT Lydia) - CHAMPAIN Jacqueline (mandataire JORET Marc) - COLSON Christiane (mandataire POUTAS Louis) - CONDETTE Christophe (mandataire GRUNEWALD Martine) - CUNY Daniel (mandataire BOURDEL Marcel) - DANZIAN Monique (mandataire ROUSSEL Pascal) - DESNOUES Marylène (mandataire ADAM Michel) - DESPLAINS Isabelle (mandataire FEUILLY Hervé) - FERNAGU Jean-Marie (mandataire TIFFREAU Danièle) - GESNOUIN Marie-Claude (mandataire DUFOUR Christine) - GUEGAN Fabienne (mandataire OLIVIER Hubert) - GUILLOT Marie-Annick (mandataire TESSON Patrick) - HENNEBAUT Jean-Marc (mandataire LECLAIRE Maryvonne) - HERY Sophie (mandataire ROUSVOAL Camille) - MARGUERITTE David (mandataire HEBERT Raymond) - PEYPE Gaëlle (mandataire LEGOUIX Daniel) - POIDEVIN Hugo (mandataire LEJAMTEL Ralph) - POIZOT Emmanuel (mandataire SOURISSE Claudine) - SÉBIRE Nelly (mandataire LEPOITTEVIN Gilbert) - SOETAERT Pierre (mandataire BROQUAIRE Guy) - TAUPIN Dominique (mandataire GOUREMAN Paul) - VAULTIER Thérèse (mandataire LAMBERT-CARABIN Annie)

ABSENTS - CEDRA Thierry - HUET Fabrice - LEPOTIER Carole - ORANGE Jacques - PINEL Dominique - RENARD Nathalie - SOREL Jeanne - VALTON Thierry

M. PICHON Jean-Pierre conformément à l'art. L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DES ARTICLES L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en application de la délégation de pouvoirs votée par le Conseil Municipal conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. BRUNET : Je voudrais signaler le gros travail qui a été fait par les services pour éponger le retard concernant les derniers comptes rendus des conseils municipaux donc je les en remercie. Il reste encore un gros effort à faire pour les comptes rendus de septembre, octobre, novembre et décembre 2016 mais je pense que cela devrait bientôt arriver d'après ce que vous nous aviez dit au dernier conseil.

M. ARRIVÉ : Merci. Effectivement, je m'y étais engagé, les services également, donc merci du travail qui a été fait. Vous avez aujourd'hui le compte-rendu des décisions et puis on doit aussi adopter par vote les procès-verbaux des séances, c'est ce que vous venez de souligner, du 18 mai, 29 juin, 1^{er} février et 1^{er} mars. Les documents ont été joints en annexe.

M. LEJAMTEL : Un détail, à la page 35 de ce document, il est question de la motion au sujet des hydroliennes donc la motion n'est pas jointe ni le nombre de voix consécutif à ce vote.

M. ARRIVÉ : Merci de la remarque. On corrigera et on vous fera parvenir un compte-rendu modifié.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 18 MAI 2016, 29 JUIN 2016, 1^{ER} FÉVRIER 2017 ET 1^{ER} MARS 2017

M. ARRIVÉ : On a un problème technique sur la première délibération. Donc il s'agit, je vous le rappelle de l'adoption des procès-verbaux, que l'on attendait depuis longtemps. Je vous propose un vote à main levée.

Le conseil adopte à l'unanimité les procès-verbaux.

1 – VACANCE D'UN SIÈGE DE CONSEILLER MUNICIPAL. INSTALLATION D'UN(E) CONSEILLER(E)

Rapporteur : Monsieur ARRIVÉ

M. ARRIVÉ : La délibération est reportée au conseil suivant puisqu'actuellement, je parle sous contrôle du maire délégué, nous interrogeons les suivants des listes pour savoir qui souhaite siéger.

Cette question a été retirée de l'ordre du jour.

2 – COMMUNE DÉLÉGUÉE D'ÉQUEURDEVILLE-HAINNEVILLE. ÉLECTION DU MAIRE DÉLÉGUÉ

Rapporteur : Monsieur ARRIVÉ

M. ARRIVÉ : Avant de venir sur cette délibération, je voudrais dire quelques mots pour saluer Bernard Cauvin. Nous avons déjà eu l'occasion les uns et les autres de le faire mais je voulais profiter de notre réunion de ce soir pour saluer à nouveau Bernard Cauvin, lui dire l'amitié et l'estime que nous avons pour lui, mais il le sait. Lui dire aussi que nous sommes, non pas envieux mais en tout cas, extrêmement conscients du parcours qui a été le sien ces 30 dernières années. Du jeune qui s'engage à Emmaüs, qui devient ensuite syndicaliste et puis qui connaît la très belle carrière politique, qui a été la tienne Bernard, au travers de différents postes : conseiller municipal, maire d'Équeurdreville-Hainneville, conseiller régional - j'aurais dû commencer par celui-là – député, président de la communauté urbaine. Je voulais ce soir te saluer de nouveau, te remercier pour l'engagement qui a été le tien, à la fois pour la région, pour la communauté urbaine, pour ta ville d'Équeurdreville-Hainneville et surtout te remercier pour tous les dossiers que tu as initiés. Je pense notamment à l'université, au travail sur le front de mer et puis bien sûr à cette merveilleuse Cité de la mer dont les journalistes ont fait de beaux papiers à l'occasion de l'anniversaire du Redoutable. Et puis je voudrais aussi te féliciter de nouveau pour le travail qui a été le tien à Équeurdreville-Hainneville, notamment à tout le travail autour du monde associatif, autour du vivre ensemble, autour du lien social, et je voulais te dire que j'ai beaucoup appris à tes côtés et que je souhaite pouvoir continuer à le faire dans les mois et années qui viennent, donc merci à toi.

M. CATHERINE : Pour le groupe majoritaire, nous souhaitons, non pas retracer ici le parcours de Bernard Cauvin, mais plutôt illustrer l'action de Bernard et ce que je vous propose, c'est de partir de l'endroit dans lequel nous sommes et de faire un petit effort d'imagination. Faire un petit retour en arrière, nous sommes en 2001, ici il n'y a rien à part des champs et rien d'autre. C'est important parce qu'à quelques mètres d'ici, en 2001 toujours, il y a une maison de quartier sur les Herches. Il faut savoir qu'à l'époque il y a des voitures qui brûlent régulièrement et dans la maison de quartier ça ne se passe pas forcément très bien. Bernard Cauvin, lorsqu'il est élu en 2001, la première décision qu'il prend c'est fermer la maison de quartier. La décision n'a pas forcément toujours été bien perçue et bien comprise à l'époque, mais le travail de fond en réalité commence puisqu'il a commencé ce travail de pacification du quartier, de travail en lien avec les habitants, en lien avec les jeunes et puis il pose l'acte un de la reconfiguration de ce quartier avec la décision de construire l'Agora. Quand l'Agora a été construite, il faut savoir qu'il y a eu un travail préalable en lien avec les associations et à l'époque j'étais président d'association donc j'ai participé au collège associatif et c'est un travail, en réalité une co-construction, afin d'offrir au tissu associatif qui est dense à Équeurdreville, un outil adapté à toutes les manifestations qui pouvaient être réalisées sur la ville d'Équeurdreville-Hainneville et c'est pour cela qu'ici on a pu voir des lotissements géants mais on a pu voir passer Johnny Clegg puis voir passer les chœurs de l'armée rouge ou encore Olivia Ruiz ou encore le Conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin. Ça, c'est l'acte 1.

L'acte 2, c'est la naissance, l'émergence d'un nouveau quartier à quelques pas d'ici, les Hauts Varengs, 94 logements et ce quartier permettait de relier le quartier des Herches à celui du Tôt en passant par l'Agora, qui effectuait déjà un premier trait d'union entre deux équipements sportifs. D'un côté, les tennis couverts et de l'autre côté les terrains de football où s'entraînait l'UST devenue le FCEH.

L'acte 3 c'est la réhabilitation à quelques pas d'ici, quelques mètres, du fort du Tôt qui aujourd'hui accueille la fête de la musique acoustique et chaque année des centaines de personnes viennent dans cet endroit particulièrement bucolique écouter cette sympathique fête de la musique.

L'acte 4 c'est le Totem derrière nous. La maison de quartier qui finalement existait auparavant sur les Herches est venue s'inscrire ici à proximité de l'Agora. Le Totem c'est un bâtiment particulièrement exemplaire avec une ambition environnementale réelle, à savoir à l'époque, il était un bâtiment basse consommation puisque la réglementation thermique 2012 n'existait pas. Il dispose d'une éolienne urbaine qui produit de l'électricité, des panneaux photovoltaïques amorphes, c'est à dire une toile photovoltaïque mais également une chaudière bois et un jardin pédagogique solidaire qui permet finalement à l'ensemble des habitants du quartier d'imaginer des manifestations, d'imaginer des activités en faveur du développement durable et de la culture.

L'acte 5 c'est toujours ici, dans le même quartier. La culture et le devoir de mémoire avec un excellent projet, celui d'André et Juliette Defrance, deux résistants d'Équeurdreville, communistes. Bernard souhaitait rendre hommage à un certain nombre de figures de la résistance d'Équeurdreville, il y a eu le square Roëmer à l'angle de la rue Félix Faure et de la rue Pasteur et puis il y a eu André et Juliette avec deux sculptures en granit qui symbolisaient ô combien, puisque vous le savez ce matériau est particulièrement résistant, l'action de ces deux résistants d'Équeurdreville.

L'acte 6, toujours à quelques pas d'ici : le premier terrain de football synthétique qui permettait un football et les pratiques sportives de masse par tous temps, parce qu'il arrive parfois qu'à Équeurdreville, c'est rare, il pleuve ou il fasse mauvais temps.

L'acte 7 reste à venir. C'est bien entendu la création du projet de lotissement « Tôt-Sud-Margannes » qui permettra de relier à terme ce quartier à la polyclinique et même au futur centre d'incendie et de secours à proximité des serres Cherbourgeoises.

Voilà un résumé sur ce secteur géographique où je le rappelle, il y a quelques années, il n'y avait que des champs. L'action de Bernard Cauvin, la vie associative, le vivre ensemble, l'urbanisme, la pratique sportive, le logement, l'environnement, le développement durable, la culture, le devoir de mémoire, les services publics sont réunis ici quand hier il n'y avait rien.

Bernard tu faisais souvent référence à Hippolyte Mars qui était pour toi le modèle à suivre et comme un clin d'œil d'ailleurs, tu lui as consacré très récemment une exposition où est exposée la collection d'œuvres d'art qu'Hippolyte Mars avait constituée quand il était maire. Si nous n'oublions jamais Hippolyte Mars, je pense que nous nous souviendrons quant à nous du quatre avril avec, bien entendu, cette transmission de témoin, mais aussi parce que tu nous lègues, non pas une collection d'œuvres d'art, mais une collection d'équipements et d'aménagements.

Je vais les citer, peut-être que je vais en oublier mais je pense que l'exercice n'a pas encore été fait, alors je vais me permettre de le faire : le centre aquatique, les bains douches, le cimetière paysager d'Hainneville, la réhabilitation du front de mer, le programme de renouvellement urbain avec la refonte de l'axe Gambetta/Paix, la place Mandela, le square Roëmer, les squares de Magnolias, la réhabilitation du manoir d'Hainneville et de son parc, le réaménagement du parc de Brécourt et des Couplets, les centres sociaux du Puzzle, du Totem et demain, de Guéroult, l'épicerie solidaire avec l'association Episode. La refonte des vestiaires, des tribunes, du complexe Jean Jaurès qui accueille encore aujourd'hui la plus grande centrale solaire photovoltaïque de Normandie portée par une collectivité locale. L'éclairage de Jean Jaurès, les locaux associatifs de Flaubert, du Tô't, la maison des services publics, le centre de loisirs des Couplets, les terrains de tennis extérieurs, le cinéma Le Palace.

Dans tes campagnes, si tu te souviens bien, t'as toujours voulu conserver le même slogan : Agir et réussir ensemble. Je pense que tu as réussi et, je dirais qu'il y a ceux qui font de la politique en parlant ou en communiquant et puis il y a ceux qui agissent. Pour ce qui te concerne Bernard, c'est un peu les deux : tu parles beaucoup mais t'agis beaucoup. Et si j'ai conservé une maxime au travers de nos discussions, de nos campagnes, une maxime que l'on conserve en tout cas en mémoire pour ce qui nous concerne, c'est que l'action politique c'est : « dire ce que l'on fera et faire ce que l'on a dit ». Elle te va bien, c'est ce que tu as fait. J'espère que nous saurons, nous tous collectivement, faire aussi bien, à savoir transformer Cherbourg-en-Cotentin comme tu as su transformer Équeurdreville-Hainneville. Merci.

M. CAUVIN : Je vais être bref, parce que d'abord ça finirait comme une rubrique nécrologique, ce que je ne souhaite pas. Le 18 mars, je n'ai pas pu vous inviter tous parce que nous étions déjà plus de 500 le midi dans cette salle, c'était difficile, et le soir c'était un repas privé mais nous étions quand même un peu plus de 250 donc, c'est vrai que je me suis investi pendant 30 ans, c'est beaucoup de temps, je le dois aussi beaucoup à mon épouse et mes enfants mais en même temps j'ai eu beaucoup en retour de la population d'Équeurdreville, des messages d'amitié, je dirais même souvent des messages d'affection de la part, peut-être, des générations les plus âgées. Encore que les jeunes l'autre jour m'ont fait un superbe cadeau aussi. Tout ça pour dire que la vie publique c'est ça. Enfin pour moi, je l'ai toujours conçue comme ça. Je ne suis pas du tout, c'est le moins qu'on puisse dire, un adepte de la politique politicienne. J'exècre ça au plus haut point. J'étais très heureux l'autre jour que les trois oppositions de mes trois mandats soient présents aussi à mon départ parce que ça montre aussi un certain état d'esprit et une manière de travailler ensemble.

Je le disais l'autre jour, j'ai commencé par la communauté urbaine, 18 ans à la présidence. Je ne peux pas m'empêcher de penser que le premier bureau de la communauté urbaine que j'ai eu à présider c'était quand même une « dream team » assez difficile à manœuvrer. Il y avait quand même Jean-Pierre Godefroy, Georges Fatôme, Jean Lerouvreur, André Poirier puis Bernard Cazeneuve. Daniel Bosquet, Jean-Claude Forafo, mais c'était une équipe de gens qui voulaient transformer cette agglomération et c'est comme ça qu'on a créé effectivement, avec moi et la complicité de Jean-Michel Houllégatte qui était à mes côtés, tout le pôle universitaire et la Maison de l'emploi et de la formation et bien d'autres.

Moi je suis né dans cette ville. Vous ne m'empêcherez jamais de penser que Équeurdreville-Hainneville, c'est la plus belle ville du grand Ouest, je continue à le dire, mais chacun a le droit de voir ça à sa porte. Moi je suis et je reste profondément attaché à la proximité parce que c'est là le fondement de la cohésion sociale qu'on le veuille ou non dans une société. Je remercie Benoît et Arnaud. Ce n'est pas mérité parce que c'est toujours des travaux collectifs. Je suis content d'avoir fait partie de ceux qui ont aidé Benoît à démarrer dans la vie publique et puis Arnaud, comme Dominique, comme bien d'autres, qui sont là dans cette salle.

Alors je garde pendant quatre ans la présidence de la Cité de la mer pour la porter très haut. Je voudrais dire à mon ami Hervé Feuilly que je la porterai bénévolement, il n'y aura pas de rémunération. Au moins, on ne parlera plus de ce truc-là, je te dis ça avec un clin d'œil. Et j'en ai parlé à Benoît, je vais essayer que la région et d'autres, ça va être un projet qui va émerger à l'échelle je pense de l'Europe et si on joue bien la carte de la reconquête de l'économie bleue qui est quelque chose que notre région Normandie malheureusement a longtemps un peu abandonné, Cherbourg aussi d'une manière générale, on a du mal à se retrouver avec l'identité maritime c'est pourtant là notre avenir et donc je vais travailler là-dessus et j'espère que vous serez là pour aider, soutenir ces projets parce que je pense que quelque part c'est une part de l'avenir du Cotentin qui se jouera là, donc encore une fois merci à vous parce que si j'ai beaucoup apporté vous m'avez beaucoup apporté. Merci et à plus, de toute façon je n'ai pas fini de vous ennuyer dans certaines réunions, je ne vais pas arrêter comme ça.

Merci beaucoup et puis c'est vraiment, de ma part en tout cas, plus qu'amical pour vous tous, même si en m'occupant de la coordination des politiques publiques depuis un an j'en ai un peu bavé, mais en même temps c'est un sujet passionnant essentiel pour notre ville et donc, à un de ces jours, si possible autour d'un pot parce que c'est là en fait que les discussions sont les plus conviviales. Merci beaucoup.

M. ARRIVÉ : Merci à vous toutes et à vous tous. On vient de saluer Bernard mais c'était bien normal et surtout bien mérité.

Lors de l'installation du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin le 3 janvier 2016, il a été créé par délibération n° DEL2016_11 les conseils communaux composés d'un maire délégué et de conseillers communaux.

Par courrier en date du 20 Mars 2017 adressé à M. le Préfet de la Manche, M. Bernard CAUVIN a fait part de son souhait de démissionner de ses fonctions de maire délégué de la commune déléguée d'Équeurdreville-Hainneville.

En application des articles L 2122.4 et L 2122-7 du CGCT, il convient de procéder à l'élection.

Après un appel à candidatures, se sont déclarés candidats :

- Monsieur Alain BRUNET ;
- Monsieur Dominique HEBERT ;
- Madame Karine HUREL.

M. HEBERT : Avant de présenter ma candidature, permettez-moi de m'associer à ce que vous avez dit sur l'action remarquable et remarquable de Bernard Cauvin durant ces 30 dernières années, action qu'il va poursuivre dorénavant comme il vient de l'indiquer avec la Cité de la mer. Alors oui, ma candidature pour succéder à Bernard Cauvin s'inscrit bien dans la continuité de son action et de la mise en œuvre de notre projet municipal avec l'équipe que les équeurdrevillais-hainnevillais ont élu à une très large majorité en 2014. Ma candidature, soutenue par la majorité municipale proposée par le conseil communal d'Équeurdreville-Hainneville s'inscrit aussi dans le respect de la charte de gouvernance votée par tous les conseils municipaux le 8 septembre 2015. Charte qui stipulait que le maire délégué est issu de la majorité politique qui s'est dégagée sur le territoire de la commune déléguée, tels que certains dans l'opposition l'avaient souhaité à l'époque. Je suis donc le candidat du respect du vote démocratique, du vote des électeurs et du conseil communal. Je suis aussi le candidat de la défense des politiques de proximité, des liens intergénérationnels, de l'accès à la culture pour tous, de la solidarité, du partage et du sens donné à toutes ces actions afin de créer par la mobilisation de tous les acteurs le bien vivre ensemble. Avec les changements institutionnels importants que nous avons décidés ces deux dernières années, je souhaite également que la commune déléguée d'Équeurdreville-Hainneville soit une force motrice pour porter haut nos valeurs et nos objectifs ambitieux au sein de Cherbourg-en-Cotentin. Cherbourg-en-Cotentin est aujourd'hui une réalité et une chance pour le développement de notre territoire. Équeurdreville-Hainneville en est une des composantes historiques importantes qui participera à sa construction avec vigilance sur de nombreux points essentiels mais aussi dans un état d'esprit constructif, rassembleur et ambitieux pour la qualité du service public que l'on doit à la population. Voilà en quelques mots le sens de ma candidature de mon engagement auquel je vous remercie d'apporter toute votre attention et d'y accorder votre confiance.

Mme HUREL : Bonsoir. Pour commencer, permettez-moi de rappeler ce qu'a été notre opposition à la Loi NOTRe. Celle-ci nous a conduit à voter contre le processus de création de la commune nouvelle puis ensuite contre la création de l'EPCI du Cotentin. L'absence de consultation de la population a représenté selon nous un déni de démocratie.

Nous avons d'ailleurs fait signer une pétition qui demandait un vote à l'issue d'une campagne d'information. Elle avait recueilli plusieurs milliers de signatures.

Ces nouvelles collectivités s'imposent à nous désormais et nous ne pratiquons pas la politique de la chaise vide.

D'ailleurs, ce qu'une loi a mal fait, une autre loi pourrait le faire mieux. Notamment maintenir davantage la proximité dans la réponse aux besoins de la population.

Il me semble que nous nous dirigeons progressivement vers une logique de quartier et non plus une logique de communes déléguées. D'ailleurs, les débats qui nous conduiront vers le scrutin de 2020 préciseront au fur et à mesure le fonctionnement des trois niveaux de collectivités : les communes déléguées, la commune nouvelle et l'EPCI. L'un des enjeux est également d'éviter une dégradation du lien commune/citoyen.

Cela nécessitera davantage que des chartes de fonctionnement, aussi précises soient-elles. La technicité de plus en plus grande, de la rédaction des budgets par exemple, complique le travail des élus. Que dire alors de la perception des citoyens des évolutions institutionnelles qui ont eu lieu ?

Nous ne souhaitons pas aboutir à une perte de la représentation effective des communes déléguées dans le fonctionnement de la commune nouvelle.

Certes, la conférence des maires demeure un outil de mise en commun et de coordination, mais comme élue d'un groupe autre que celui de la majorité, j'avoue ignorer son fonctionnement effectif et si des comptes rendus existent.

Dans une autre perspective, la construction des politiques publiques fait la part trop belle aux procédures technocratiques. On peut presque parler parfois de délocalisation des processus de décision. Par exemple, le recours à un cabinet extérieur pour définir le contrat de territoire est une pratique assez éloignée de la représentation que je peux me faire du rôle d'une assemblée d'élus.

Le groupe des élus de *LA GAUCHE DEBOUT*, comme les autres groupes, porte des propositions. Nous profitons de ce débat pour en rappeler quelques-unes.

Je précise, pour finir ce préambule, que le rôle de la commune nouvelle est certes de créer de la transversalité et du commun, mais également de tenir compte des identités des communes historiques. C'est la raison pour laquelle je formulerai des propositions propres à Équeurdreville et d'autres plus directement liées à la commune nouvelle.

Sur la santé

Actuellement, un travail avec la majorité est en cours pour la mise en place d'un centre de santé associatif. Nous nous en félicitons.

Cette tentative de répondre au problème de la démographie médicale concerne toutes les communes déléguées. Aujourd'hui, les nombreuses personnes qui n'entrent plus dans un parcours de soins doivent pouvoir compter sur le volontarisme de toute la collectivité.

Comme candidate à la mairie déléguée, je pense qu'Équeurdreville peut trouver un intérêt soit à s'adosser au projet en cours, soit à lancer une démarche prospective pour préparer les structures collectives dont les usagers auront besoin. Je parlais de transversalité, voilà un sujet emblématique des nécessités de celle-ci.

Bien vieillir à Équeurdreville

Équeurdreville est la seule commune de l'agglomération Cherbourgeoise à ne pas posséder de foyer résidence public personnes âgées. C'est la raison pour laquelle nous avons déposé au conseil municipal une pétition intitulée « Bien vieillir à Équeurdreville-Hainneville ». Cette pétition a été signée par 1 000 personnes de la commune.

N'oublions pas que les plus de 60 ans représentent 22 % de notre population. Ces habitants veulent rester proches de leur famille, de leurs amis, en bref de leurs lieux de vie.

De plus, la baisse du pouvoir d'achat des retraités les inquiète face aux prix pratiqués par des organismes privés. Il nous faut réfléchir à des logements accessibles financièrement qui peuvent répondre à un moment de la vie entre le maintien à domicile et la maison de retraite assurant leur sécurité et le maintien de leur vie sociale.

Emploi et énergie

Dans le Cotentin, territoire d'énergie, nous plaçons pour le lancement d'un appel pour un Pôle public incluant toutes les énergies :

- Nous demandons par ailleurs la mise en place d'une véritable filière des énergies marines renouvelables incluant la fabrication.

Nous sommes toujours en attente d'un cadre d'échanges associant groupes politiques, organisations syndicales, Etat et industriels.

Il semble que ce soit la direction retenue par Monsieur le Maire et nous nous en réjouissons en rappelant que nous sommes disponibles pour être intégrés aux réflexions en cours.

- Si nous sommes pour un mix énergétique englobant également l'énergie solaire (rentable sur notre commune grâce au prix de rachat du kilowatt-heure par EDF fixé par contrat), la première économie d'énergie reste celle que nous ne consommons pas.

Pour une restauration scolaire saine respectant les circuits courts

Les différentes expériences en la matière montrent que le passage à une restauration bio et locale peut se faire à budget équivalent, la réduction des déchets permettant le dégagement des ressources budgétaires adéquates.

Fin 2016, l'Assemblée Nationale a adopté à l'unanimité l'amendement sur la restauration collective bio et locale. Dans les cantines et les établissements de restauration collective, les menus devront être constitués d'ici 2020 de 20 % de produits issus de l'agriculture biologique et 40 % de produits locaux et de saison.

A l'heure où les collectivités locales sont engagées par la force de la loi dans une transformation salubre de leurs pratiques de gestion des espaces verts, à l'heure où la loi a acté la nécessité de transformer nos pratiques de restauration collective afin de prendre en compte les enjeux économiques, écologiques et sociaux, il était temps que nous agissions localement car nos concitoyens sont favorables au développement de filières alimentaires respectueuses de l'environnement et de la santé des consommateurs. C'est la raison pour laquelle nous accueillons favorablement la constitution prochaine d'un comité de pilotage sur ce sujet.

Pour les modes de transport urbain

Il faut intégrer le vélo comme un élément déterminant de l'écosystème global que forment ensemble tous les modes de transport. Pourquoi le groupe de travail « déplacements doux » ne continue pas le travail de proximité commencé ici pour agrandir le réseau facilitant le déplacement en vélo, incluant la sécurité des cyclistes ?

Face à une politique d'abandon national et régional préférant se soumettre au libéralisme imposé par la commission européenne, les élus doivent se battre pour des transports publics de nature à donner envie aux entreprises et à leurs personnels à venir s'installer sur notre territoire.

En finir avec l'austérité

L'arrêt des coupes sombres dans les subventions et les dotations aux collectivités locales font également partie des enjeux des prochaines années. Car une fois passé l'effet commune nouvelle, un débat politique demeure ouvert : faut-il continuer à imposer aux collectivités des politiques absurdes d'austérité ? Nous entendons souvent Monsieur le Maire expliquer que parce que nous sommes passés en commune nouvelle, nous sommes à l'abri de la baisse des subventions. Ce propos n'est pas suffisant. Il ne saurait y avoir deux sortes de citoyens, ceux des communes nouvelles et les autres.

Je me présente comme maire de la commune déléguée d'Équeurdreville-Hainneville pour rappeler qu'à Cherbourg-en-Cotentin, une diversité politique existe à gauche. C'est aussi le signe que cette instance de la commune nouvelle est désormais un lieu politique où se construisent les enjeux et les investissements de demain. A Équeurdreville, comme dans les autres communes déléguées.

Il est logique que ce scrutin de mi-mandat, consécutif aussi aux péripéties des réformes territoriales, soit l'occasion pour les différentes composantes et sensibilités politiques de rappeler leurs analyses et leur conception du fonctionnement de la commune nouvelle.

Nous voterons tout à l'heure une belle charte pour l'égalité femmes-hommes, celle-ci insiste sur la nécessité de rééquilibrer la représentation dans toutes les instances de décision.

Cela pourrait commencer par une conférence des maires avec une première femme. Cela fera sourire, bien sûr, mais on ne peut que déplorer pour finir d'avoir rejoint un EPCI avec 50 femmes sur 220 et 2 vice-présidentes sur 15. Je vous remercie.

M. BRUNET : Bonsoir. Je fais acte de candidature pour remplacer Bernard Cauvin en tant que maire délégué de la commune d'Équeurdreville-Hainneville, comme le code général des collectivités territoriales le permet. De sensibilité humaniste, j'observe et prends note du recentrage d'hommes politiques aussi bien de la droite que de la gauche. Sans vouloir copier ce qui se fait au niveau national mais tout en étant conscient de l'indécision d'une grande partie des Français, je souhaite à un niveau plus modeste, mais néanmoins basique, regrouper diverses synergies provenant de plusieurs sympathies. Je considère que la parcellisation des pensées est une hérésie pour le citoyen, que certaines idées, en particulier écologistes, devraient être une conscience et faire partie d'un mouvement pluriel à l'image d'un fil vert. Pour la commune d'Équeurdreville-Hainneville, je serai prêt et disponible pour animer une équipe partiellement renouvelée créée sur la base du volontariat et de l'engagement afin de donner une nouvelle énergie à cette ville. Merci.

1^{er} TOUR DE SCRUTIN	
Nombre de votes	153
Votes à déduire	18
Nombre de suffrages exprimés	135
Majorité absolue	68

Proclamation des résultats

Ont obtenu :

Monsieur BRUNET..... 26 VOIX (vingt-six)
Monsieur Dominique HEBERT..... 96 VOIX (quatre-vingt-seize)
Madame Karine HUREL..... 13 VOIX (treize)

Monsieur Dominique HEBERT ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire délégué.

M. HEBERT : Merci sincèrement de votre confiance. Sachez que j'en suis fier et honoré. J'ai la chance d'avoir à mes côtés une équipe communale solide et impliquée mais aussi une administration et des services qui réalisent un très gros travail, qui sont mobilisés et attachés au service public. Je veux les remercier aussi pour ce qu'ils font tous les jours. Mais la ville c'est aussi toutes les associations, les bénévoles et les forces vives qui agissent au quotidien et qui font la vraie force de notre territoire. A tous, je veux leur affirmer que je mettrai tout mon engagement pour les accompagner, les soutenir afin d'atteindre notre objectif : servir au mieux nos citoyens. Enfin permettez-moi une petite touche personnelle pour saluer ma famille, ma femme et mes filles qui m'ont toujours soutenu dans mon engagement politique et je les en remercie car cette élection je la leur doit aussi. Quant à vous les conseillers municipaux, je remercie ceux qui m'ont accordé leur confiance et j'invite les autres à travailler ensemble. Rassemblés dans le respect de nos différences d'opinion mais toujours pour le bien de notre ville. Merci encore de votre vote.

M. ARRIVÉ : Mes chers collègues, je vous propose de continuer notre conseil après ces moments d'émotion. De nouveau, je voudrais féliciter Monsieur Hébert pour son élection. Et je vous propose de continuer avec la délibération suivante : l'élection des adjoints au maire délégué, puisqu'il y a également des modifications.

3 – ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE DÉLÉGUÉ. COMMUNE DÉLÉGUÉE D'EQUEURDEVILLE-HAINNEVILLE

Rapporteur : Monsieur ARRIVÉ

Par courrier en date du 20 mars 2017 adressé à M. le Préfet de la Manche, M. Bernard CAUVIN a fait part de son souhait de démissionner de ses fonctions de Maire délégué de la commune déléguée d'Equedreville-Hainneville.

En application de l'article L 2122-10 du CGCT, le maire et les adjoints sont élus pour la même durée que le conseil municipal. Quand il y a lieu, pour quelque cause que ce soit, à une nouvelle élection du maire, il est procédé à une nouvelle élection des adjoints selon les modalités définies.

En application de l'article L 2113-14 dudit code, il convient de procéder à l'élection de 9 maires-adjoints.

Il a été reçu une seule liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire conduite par Madame Odile LEFAIX-VERON. Il s'agit :

Mme Odile LEFAIX-VERON, 1^{ère} adjointe
M. Nouredine BOUSSELMAME, 2^{ème} adjoint
Mme Nelly LEMARINEL, 3^{ème} adjointe
M. Jean-Pierre LELOY, 4^{ème} adjoint
Mme Marie-Claire BAUDIN, 5^{ème} adjointe
M. Marc SPAGNOL, 6^{ème} adjoint
Mme Isabelle MARIVAUX, 7^{ème} adjointe
M. Bertrand LEFRANC, 8^{ème} adjoint
Mme Martine GRUNEWALD, 9^{ème} adjointe

M. ARRIVÉ : Monsieur le Maire délégué, est-ce que vous voulez préciser les modifications qui ont eu lieu ?

M. HEBERT : Oui, il y a Martine Grunewald qui entre en tant que maire-adjointe pour le conseil communal d'Équeurdreville-Hainneville.

1^{er} TOUR DE SCRUTIN	
Nombre de votes	153
Votes à déduire	49
Nombre de suffrages exprimés	104
Majorité absolue	53

Proclamation des résultats de l'élection des adjoints au maire

A obtenu la liste conduite par Mme Odile LEFAIX-VERON : 104 VOIX (CENT QUATRE)

Ont été proclamés adjoints les candidats figurant sur la liste conduite par Mme Odile LEFAIX VERON.

Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste.

4 – ELECTION D'UN ADJOINT AU MAIRE DÉLÉGUÉ – COMMUNE DÉLÉGUÉE DE TOURLAVILLE

Rapporteur : Monsieur ARRIVÉ

Afin de respecter au mieux la représentation qui existait dans les communes historiques, le nombre d'adjoints au maire délégué de Tourlaville a été fixé à 7 par délibération n° DEL2016-12.

Par courrier en date du 3 février 2017 adressé à Monsieur Gilbert LEPOITTEVIN, maire délégué de Tourlaville, Monsieur le Préfet de la Manche a fait savoir que par lettre reçue dans ses services le 1^{er} février 2017, Monsieur Dominique PINEL avait fait part de son souhait de démissionner de ses fonctions d'adjoint au maire de la commune déléguée.

Monsieur le Préfet a informé par courrier du 3 février qu'il avait décidé d'accepter la démission de M. Dominique PINEL et que celui-ci conserve son mandat de conseiller municipal.

En application de l'article L2113-14 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à l'élection d'un maire-adjoint étant précisé que ce dernier occupera le 5^{ème} rang de l'ordre de nomination.

Vu les articles L 2113-14, L.2122-4 et L.2122-7-2 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un maire-adjoint pour la commune déléguée de Tourlaville.

Il a été reçu la candidature de Monsieur Michel LAISNEY.

1^{er} TOUR DE SCRUTIN	
Nombre de votes	153
Votes à déduire	50
Nombre de suffrages exprimés	103
Majorité absolue	52

Proclamation des résultats

Monsieur Michel LAISNEY : 103 VOIX (CENT TROIS)

Monsieur Michel LAISNEY ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 5^{ème} maire-adjoint au maire délégué de Tourlaville.

5 – COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LE COTENTIN – ELECTION D'UN CONSEILLER COMMUNAUTAIRE

Rapporteur : Monsieur ARRIVÉ

Conformément à l'arrêté de Monsieur le Préfet de la Manche, la commune de Cherbourg-en-Cotentin est représentée par 59 conseillers communautaires au sein de la Communauté d'Agglomération Le Cotentin. Par courrier en date du 29 mars 2017, Monsieur VALENTIN, Président de l'EPCI a fait savoir qu'il acceptait la démission de Monsieur PINEL de son mandat de conseiller communautaire.

Il a été reçu la candidature de Monsieur Hervé BURNOUF à l'élection de conseiller communautaire.

1^{er} TOUR DE SCRUTIN	
Nombre de votes	153
Votes à déduire	59
Nombre de suffrages exprimés	94
Majorité absolue	48

Proclamation des résultats

Monsieur Hervé BURNOUF a obtenu 94 VOIX (QUATRE-VINGT-QUATORZE)

Monsieur Hervé BURNOUF a été déclaré conseiller communautaire de la communauté d'agglomération Le Cotentin.

6 – DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AUX CONSEILS D'ADMINISTRATION DES COLLÈGES ET LYCÉES

Rapporteur : Monsieur ARRIVÉ

Il est prévu, pour les collèges et les lycées, la présence au conseil d'administration de deux représentants de la commune siège de l'établissement ou lorsqu'il existe un EPCI, un représentant de la commune et un représentant de l'EPCI.

Suite à la création de la communauté d'agglomération, des modifications sont intervenues dans la désignation des représentants élus pour siéger dans les différents conseils d'administration et lycées.

Aussi, le Conseil municipal est invité à confirmer ses nouveaux représentants au sein des établissements publics locaux d'enseignement. Deux tableaux visualisent la représentation de la commune et de la communauté d'agglomération au sein desdits établissements (annexes 1 et 2).

Le conseil adopte.

18h03 Votants : **154**

Pour : **116** Contre : **0** Abstentions : **38** NPPV : **0**

7 – PRÉSENTATION DU RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE FEMMES ET HOMMES SUR LE TERRITOIRE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN

Rapporteur : Monsieur VIVIER

Conformément à la loi du 4 août 2014, la collectivité a pour obligation de présenter, en amont du vote du budget, un rapport annuel faisant état du bilan de la politique de la collectivité en matière d'égalité professionnelle.

Ceci étant exposé, le conseil est invité à :

- Prendre connaissance du rapport et de ses annexes,
- Prendre connaissance des annexes concernant l'engagement de la collectivité dans la démarche d'adhésion à la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale.

Mme VARENNE : Juste pour vous dire qu'on avait surtout une intervention sur la charte en tant que telle puisque c'était ce qui nous était proposé dans les documents. Donc on votera quand même puisque c'est un rapport, on votera pour le rapport et pour la charte de toute manière nous aurions voté pour. Nous voulons juste faire quelques remarques. Pour nous cette charte d'égalité dans la vie locale va représenter un atout majeur pour initier une politique d'égalité. En effet, la signature de la charte européenne par l'exécutif engage publiquement la collectivité à œuvrer pour l'égalité. Cette dernière s'engageant à produire un plan d'actions dans les deux ans qui suivent la signature. Si cette charte ne présente pas de caractère contraignant, elle propose quand même une méthodologie détaillée précisant les différentes étapes à suivre pour construire une politique d'égalité. Nous pensons, nous aussi, que les collectivités ont un rôle essentiel à jouer pour faire de l'égalité une réalité. D'ailleurs, aujourd'hui, d'après une analyse d'expériences réalisées par le centre Hubertine Auclert - c'est un centre francilien de ressources pour l'égalité femmes-hommes - aujourd'hui, 26 plans d'actions égalité femmes-hommes existent à ce jour en France dans 6 conseils régionaux, 5 conseils départementaux, 15 communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale. C'est un point d'appui intéressant pour avancer des pistes d'évolution pour notre collectivité, notamment sur le point de l'égalité professionnelle. En dépit de 40 ans de loi sur l'égalité professionnelle, celle-ci n'est pas encore réalisée. Ces dernières années, pas moins de 8 lois spécifiques ont été votées. Malgré la récente loi du 4 août 2014 sur l'égalité réelle, la France demeure toujours au 134^{ème} rang mondial sur 144 pays en matière d'égalité salariale selon le dernier rapport du forum économique mondial. Le temps est donc venu de passer des bonnes intentions aux obligations de résultats. Les femmes sont impliquées dans leur travail, elles y sont compétentes et créatives. En les maintenant au bas de l'échelle, on prive le pays d'un apport significatif et on l'empêche d'avancer.

Dans un rapport en date de 2015, et s'appuyant sur des chiffres de 2011, l'écart des salaires nets à temps complet entre les hommes et les femmes est de - 10,8 % dans la fonction publique, notamment pour la territoriale. Les écarts pour les cadres est de 15,7 %. Pour les professions intermédiaires : 6,4 % et pour les employées ouvrières : 11,4 %. Nous savons que les politiques qui s'attaquent aux inégalités professionnelles au sein de la collectivité font partie des plus complexes à mettre en œuvre. Les résistances rencontrées étant alors souvent liées à la représentation égalitaire de l'administration publique. Il faudra être volontariste sur ce sujet. A ce sujet, un bilan social genré est-il envisagé ? Les familles d'emplois les plus féminisées privilégient le recours au temps partiel. 80 % des postes à temps partiel sont occupés par des femmes. 30,2 % des femmes actives le sont à temps partiel et 6,9 % des hommes actifs sont à temps partiel. Regardez dans notre collectivité que les temps partiels ne soient pas subis mais libre de choix.

Lutter contre la précarité. Aujourd'hui 70 % des travailleurs pauvres sont des femmes et le risque de précarisation est aggravé pour les familles monoparentales. Il faut s'assurer de porter une attention particulière aux familles monoparentales afin notamment que des places en crèche leur soient bien attribuées en urgence, délai inférieur à trois mois et que les femmes sans emploi puissent suivre des formations ou des cours. Dans une perspective différente, qu'en est-il de la modification du barème de quotient familial pour réduire le coût des services municipaux pour les familles monoparentales ? Les situations de précarité ont un impact sur l'état de santé et le niveau des retraites des intéressées. Les femmes perçoivent une pension de droit direct presque deux fois plus faible que celle des hommes : 879 € contre 1 657 € mensuel. Elles constituent 57 % des bénéficiaires du minimum vieillesse : 777 € mensuel. Comment ces femmes pourront vivre une retraite décente si rien ne change dès à présent ? Je fais ici le rapprochement avec les foyers résidences et les EHPAD.

En lien avec l'article 16 de la charte européenne : la garde des enfants. L'existence d'un service public de l'enfance gratuit se fait de plus en plus sentir. Cela permettrait une prise en charge collective et solidaire des enfants à l'encontre de l'exigence de solutions individuelles trop souvent assumées par les seules femmes. En lien avec l'article 2 : la représentation politique. Il ne suffit pas d'encourager les femmes, il faut pouvoir leur en donner les moyens. S'intéresser à la vie politique demande de s'investir beaucoup sur son temps personnel. Quid du statut de l'élu : un vrai statut permettrait à tous de pouvoir s'investir en équilibrant vie privée, vie professionnelle et vie publique.

Pour conclure, l'expérience des collectivités engagées dans ces politiques montre que la conception et le suivi de la mise en œuvre d'un plan d'égalité femmes-hommes nécessite l'investissement d'au moins une personne à temps plein au sein des services. Nous sommes certains que ces exigences minimales seront prises en compte au moment de la mise en œuvre des préconisations de la charte.

Enfin, il est rappelé dans la charte que les aides publiques aux entreprises doivent aussi être consacrées à la lutte pour l'égalité femmes-hommes. Sur Cherbourg-en-Cotentin, des initiatives pourraient certainement être prises dans ce sens. Merci.

M. ARRIVÉ : Quelques éléments : Nicolas Vivier vous a présenté à la fois l'engagement et les principes. Bien évidemment, cette charte devrait être signée le 8 mars 2018. Non pas parce que c'est mon anniversaire mais parce que nous la signerons dans le cadre du festival « femmes dans la ville ». Puisque je vous reparle du festival, je voudrais de nouveau saluer la collaboratrice qui travaille sur ce festival : Madame Dubois. Saluer Frédéric Bastian, Claudie Launoy, Catherine Gentile, qui nous ont offert un beau festival cette année et je sais que leur ambition est de faire encore mieux l'année prochaine donc, je regarde Frédéric, merci d'avance à toi.

Je voudrais aussi vous dire que dans le cadre de ce festival, nous avons associé de belles associations du territoire, je pense notamment à « toutes pour elles » qui porte l'entrepreneuriat au féminin, avec cette année un axe fort autour de cette question. Je voudrais aussi, Madame Varenne, simplement vous répondre sur un point : lorsque j'étais président de la communauté urbaine, une des premières décisions avait été de travailler sur cette question de temps partiel subi et non pas choisi notamment pour les collaboratrices en charge de l'entretien des locaux, nous avions eu un travail assez fort et assez pertinent sur le sujet et à l'échelle de Cherbourg-en-Cotentin conformément au dialogue qui est le nôtre avec les organisations syndicales, je sais que Nicolas Vivier et les services RH, Jacky Chesnel doit être dans la salle, travaillent sur ces questions puisqu'effectivement cette question, notamment chez les femmes, du temps partiel subi et non pas choisi est une vraie question, une véritable problématique mais soyez assurés qu'elle retient tout notre intérêt et qu'on travaille bien sur cette question. Le vote est ouvert s'il n'y a pas d'autres interventions.

Le conseil adopte.

18h18 Votants : **154**

Pour : **152** Contre : **0** Abstentions : **2** NPPV : **0**

8 – RÈGLEMENT INTÉRIEUR - ACCUEIL PÉRISCOLAIRE - COMMUNE DÉLÉGUÉE D'ÉQUEURDEVILLE-HAINNEVILLE

Rapporteur : Monsieur CAUVIN

Afin d'intégrer les changements d'organisation au sein du Département Enfance Éducation de la commune déléguée d'Équeurdreville-Hainneville, les changements de dénomination liés à la création de la commune de Cherbourg-en-Cotentin et les nouvelles modalités d'inscription pour les familles, le règlement intérieur concernant l'accueil périscolaire de la commune déléguée d'Équeurdreville-Hainneville a été révisé.

Le conseil autorise l'application du nouveau règlement intérieur après la transmission au contrôle de légalité.

Le conseil adopte.

18h19 Votants : **154**

Pour : **142** Contre : **0** Abstentions : **12** NPPV : **0**

9 – RÈGLEMENT INTÉRIEUR - RESTAURATION SCOLAIRE - COMMUNE DÉLÉGUÉE D'ÉQUEURDEVILLE-HAINNEVILLE

Rapporteur : Monsieur CAUVIN

Le règlement intérieur concernant la restauration scolaire de la commune déléguée d'Équeurdreville-Hainneville a été révisé afin d'intégrer :

- les changements d'organisation au sein du Département Enfance Éducation de la commune déléguée,
- les changements de dénomination liés à la création de la commune de Cherbourg-en-Cotentin,
- les nouvelles modalités d'inscription pour les familles.

De plus, des précisions sont apportées sur les Projets d'Accueil Individualisés (PAI) ponctuels et de longue durée.

Le Conseil municipal est invité à autoriser l'application du nouveau règlement intérieur après la transmission au contrôle de légalité.

Le conseil adopte.

18h21 Votants : **154**

Pour : **151** Contre : **0** Abstentions : **3** NPPV : **0**

10 – CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) AVEC LA CAF DE LA MANCHE - ENGAGEMENT D'UNE DÉMARCHE DE PRÉFIGURATION D'UN PROJET SOCIAL EDUCATIF LOCAL (PESL) - AUTORISATION DE SIGNATURE

Rapporteur : Monsieur CAUVIN

La commune nouvelle permet de mutualiser les grandes missions, de moderniser les services publics et de maintenir les capacités d'investissement. Les actions de proximité et les politiques socio-éducatives quant à elles, continuent d'être mises en œuvre dans les communes déléguées.

Depuis de nombreuses années, les objectifs institutionnels de la CAF de la Manche rencontrent la volonté politique des élus des communes historiques qui composent aujourd'hui Cherbourg-en-Cotentin.

Le partenariat renouvelé entre les communes et la CAF de la Manche a ainsi donné lieu à conventionnement via les contrats enfance jeunesse, les conventions de centres sociaux et les conventions de prestations de services sur les diverses structures.

Cet engagement institutionnel s'est traduit par la réalisation de nombreux projets partenariaux en matière de petite enfance, d'enfance, de parentalité, de jeunesse et d'animation de la vie sociale et par le développement de services.

Dans ce cadre, les anciennes collectivités devenues communes déléguées ont également signé avec la CAF de la Manche des conventions de partenariat en complément des conventions de financement qui préfiguraient partiellement la présente convention.

Cette démarche consiste à décliner la mise en œuvre des champs d'intervention partagés entre la CAF de la Manche et la commune en valeurs et principes via un partenariat de projet et de moyens. La présente Convention Territoriale Globale (CTG) constitue le support contractuel d'une démarche partenariale dont l'objet est d'aboutir à la formalisation et à la réunion de conditions favorables à l'élaboration d'un PESL à l'échelle du nouveau territoire.

Dans l'objectif d'optimiser l'offre existante et/ou de développer une offre nouvelle et de favoriser un continuum d'interventions sur les territoires, la Caf de la Manche et la commune de Cherbourg-en-Cotentin conviennent que les objectifs communs de développement et de coordination des actions et services portent sur les objectifs suivants :

- Créer des conditions favorables du déploiement d'un PESL à Cherbourg-en-Cotentin,
- Confirmer le partenariat existant par la mise en œuvre de la présente CTG,
- Pérenniser et concrétiser les partenariats existants.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un comité de pilotage, le projet éducatif social global (PESL) ainsi que le pôle petite enfance faisant l'objet de comités de pilotage spécifiques.

La présente convention est conclue à compter de la date de signature jusqu'au 31 décembre 2019 inclus, terme nécessaire pour la mise au point du diagnostic commun et de la conception du projet éducatif et social global.

Le Conseil municipal est invité :

- à autoriser Monsieur le Maire à intervenir à la signature de la convention territoriale avec M. le président et M. le directeur de la CAF de la Manche,
- à engager Cherbourg-en-Cotentin dans la démarche PESL auprès des différentes instances composant le comité de pilotage départemental,
- à solliciter les financements les plus larges auprès des différents collectivités et instances dont la CAF de la Manche pour mener à bien cette préfiguration d'un projet commun et assurer la continuité et l'optimisation des engagements en cours, notamment au regard du renouvellement de l'offre d'accueil de la petite enfance et du soutien à la démarche de « Présence éducative sur le Net »,
- à autoriser M. le Maire à intervenir à la signature d'un avenant aux CEJ en cours en vue d'en assurer la continuité sur un contrat unique.

M. ARRIVÉ : Sur la coordination des politiques publiques, je voulais vous informer que par arrêté je vais prendre la décision de confier cette délégation à Dominique Hébert qui va poursuivre l'action que Bernard avait mené jusqu'à présent avec beaucoup d'élus qui sont présents dans la salle puisque l'intérêt de cette coordination des politiques publiques est de s'appuyer sur les services existants, sur les élus en charge de ces questions dans les communes déléguées et puis de travailler ensemble sur des pistes de mutualisation, d'harmonisation et non pas d'uniformisation. Et j'en profite pour remercier l'action qui a été la tienne Bernard, je voudrais aussi saluer Jacques Preterre qui travaille sur ces questions et qui est au fond de la salle et puis je voulais vous informer que Dominique poursuivra cela, c'est un sujet extrêmement important. Les sujets sont nombreux et variés, on s'aperçoit aussi après une analyse profonde que nos communes avaient des pratiques différentes et qu'il faut donc avancer sur ces sujets. Dominique Hébert aura donc cette délégation-ci puisqu'avec les maires délégués nous souhaitons que cela soit un maire délégué qui ait en charge cette coordination des politiques publiques et que le maire délégué vienne rendre compte de l'avancée de ces réflexions à la conférence des maires et au maire de Cherbourg-en-Cotentin donc Bernard, encore merci pour ce travail. Dominique continuera dans ce sens.

M. CAUVIN : Moi je remercie les maires adjoints surtout des communes déléguées. Il y a 22 maires adjoints qui sont impliqués dans cette démarche et plus de 30 fonctionnaires techniques administratifs, c'est sympathique. On a appris à travailler ensemble bien que les pratiques soient très diversifiées voire même éparpillées parfois. C'est passionnant.

M. ARRIVÉ : Je sais que les adjoints et les adjointes continueront à travailler avec Dominique de cette façon puisque les sujets sont extrêmement prégnants dans Cherbourg-en-Cotentin. Le vote est ouvert.

Le conseil adopte.

18h26 Votants : **154**

Pour : **152** Contre : **0** Abstentions : **2** NPPV : **0**

11 – PÔLE PETITE ENFANCE - PROJET MULTI PARTENARIAL POUR REFONDER L'OFFRE D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

Rapporteur : Monsieur HOULLEGATTE

La commune déléguée de Cherbourg-Octeville avait souhaité engager une réflexion sur son offre d'accueil, son adéquation aux besoins de la population, l'élargissement des services aux familles.

A cette fin, au cours des années 2014 et 2015, elle avait mené une étude, co-financée et co-pilotée par la CAF. Celle-ci concluait à un rapprochement d'équipements municipaux dont certains abrités dans des bâtiments vétustes ou confrontés à l'évolution des normes et à leur mutualisation au sein d'un Pôle Petite Enfance. Elle interrogeait également l'évolution des structures CAF, cogérées par la Ville, dans leur capacité d'accueil ou leur implantation. Enfin, elle posait la question des horaires atypiques et des besoins spécifiques d'entreprises sur la commune.

Dès lors le projet de Pôle Petite Enfance est à appréhender comme partie d'un projet global à déployer pour répondre au diagnostic et qui associe un partenaire privé, des structures CAF/cogérées et des équipements communaux.

Le Pôle Petite Enfance (PPE) a pour objectif de regrouper sur un même site : la halte-garderie Paul Talluau, la crèche Levalois, les deux antennes de la crèche familiale et du RAM rue Paul Talluau et rue Levavasseur.

Le projet présentera un agrément de 165 places, soit 120 enfants en crèche familiale et 45 en multi-accueil avec un accueil en simultané de 70 enfants sur le pôle. Le Pôle Petite Enfance est destiné à accueillir la PMI.

Le projet prendra place dans la ZAC des Bassins, en cœur de ville, sur l'îlot Javain, bien desservi par tous modes de transports.

A l'issue d'une procédure de consultation, le jury a déclaré lauréat le projet présenté par l'équipe composée autour de Catherine Fermand.

La phase étude va désormais pouvoir se dérouler vers un APS, puis un APD et conduira, à l'été 2017, au dépôt du permis de construire.

Le projet est estimé à 3,5 M€ HT intégrant le coût d'acquisition du foncier auprès de l'opérateur de la ZAC et la réalisation d'une voie interne pour faciliter la desserte de l'équipement.

Des concours financiers sont attendus de la CNAF et la CAF, ainsi que dans le cadre de leur nouvelle politique de contractualisation du Département et de la Région.

Il est demandé au Conseil d'autoriser Monsieur le Maire à :

- déposer et autoriser le permis de construire du Pôle Petite Enfance,
- déposer le dossier auprès de la CNAF/CAF, du Département et de la Région et à solliciter les subventions les plus larges.

Mme LEBONNOIS : Je voudrais savoir s'il est prévu que ce bâtiment soit à énergie positive s'il vous plaît ?

M. PESNEL : Il est prévu de répondre à la réglementation thermique 2012 + 10 %, c'est-à-dire que l'objectif est d'aller au-delà de la réglementation thermique donc on n'est pas sur un bâtiment à énergie positive, on essaye plutôt de viser un bâtiment de ce type et de tendre vers un bâtiment passif. La proposition faite par l'équipe de maîtrise d'œuvre est d'essayer de partir sur une solution de type production de chaleur à partir de la géothermie, donc on va engager une campagne de sondages pour essayer de répondre à cet objectif qui serait relativement intéressant et performant si on peut mettre en place cette solution.

M. ARRIVÉ : C'est un bâtiment qui devrait aussi faire corps et amener une plus-value supplémentaire sur la zone des Bassins qui est bientôt terminée, vous l'avez vu, avec notamment la construction en cours du laboratoire.

Le conseil adopte.

18h37 Votants : **154**

Pour : **149** Contre : **0** Abstentions : **5** NPPV : **0**

12 – CONVENTION DE FONCTIONNEMENT D'UNE UNITÉ D'ENSEIGNEMENT AU SEIN DU GROUPE SCOLAIRE ROBERT DOISNEAU - AUTORISATION DE SIGNATURE

Rapporteur : Monsieur HOULLEGATTE

Le 3^{ème} plan autisme 2013-2017 a permis de construire une nouvelle étape de la politique en faveur des personnes ayant des Troubles du Spectre Autistique (TSA). Il prévoit notamment la création d'Unités d'Enseignement en écoles Maternelles (UEM) afin de faciliter la scolarisation des jeunes enfants autistes.

30 unités d'enseignement en maternelle ont ainsi été créées à la rentrée 2014, soit une par Académie.

La classe ouverte au sein du groupe scolaire Doisneau, avenue de Paris, a ainsi été la première ouverte en Basse-Normandie, à titre expérimental.

L'instruction interministérielle prévoit notamment la signature d'une convention constitutive de l'unité d'enseignement, par le porteur du projet l'Établissement Médico-Social (EMS) ainsi que l'Éducation Nationale et le Directeur Général de l'ARS (Agence Régionale de la Santé).

L'IME (Institut Médico Educatif) de la Glacerie a répondu à l'appel à projet lancé en 2014 et a ouvert une classe UEM en septembre 2014 à l'école Doisneau.

La commune déléguée de Cherbourg-Octeville a accepté d'accueillir l'unité d'enseignement en maternelle à l'école Doisneau, en procédant à quelques aménagements. Ces travaux étaient nécessaires pour les élèves à besoins particuliers.

Des réunions d'information sur l'autisme, associant l'ensemble du personnel de l'école, y compris les ATSEM, sont également prévues afin que chacun dispose du même niveau d'information sur l'environnement nécessaire à l'accueil de ces jeunes enfants, dans des conditions satisfaisantes.

Le Conseil municipal est invité à autoriser la signature de la convention entre la ville, l'Association du Cotentin d'Aide et d'Intégration (ACAIS) et le directeur du groupe scolaire Robert Doisneau fixant les conditions d'accueil d'une unité d'enseignement maternel au sein de l'établissement scolaire.

Le conseil adopte.

18h40 Votants : **154**

Pour : **151** Contre : **0** Abstentions : **3** NPPV : **0**

13 – EXTENSION DE L'ÉCOLE EGLANTINE - AUTORISATION DE PROGRAMME / CRÉDITS DE PAIEMENT (16D00048) - ACTUALISATION DES CRÉDITS DE PAIEMENT N° 2

Rapporteur : Monsieur LEPOITTEVIN

En septembre 2016, le conseil municipal a voté la création de l'autorisation de programme pour l'extension de l'école Églantine avec le plan de financement suivant :

CP 2016	CP 2017	CP 2018	AP
300 000 €	800 000 €	620 000 €	1 720 000 €

En conséquence, le Conseil municipal est invité :

- à modifier la délibération n° DEL2016_551 du 28 septembre 2016,
- à autoriser l'ouverture des crédits de paiement comme suit :
 - 2016 0 €
 - 2017 750 000 €
 - 2018 1 227 650 €soit un total de 1 977 650 € TTC.

Le conseil adopte.

18h41 Votants : **154**

Pour : **149** Contre : **0** Abstentions : **5** NPPV : **0**

14 – CRÉATION D'UN CENTRE DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT - COMMUNE DÉLÉGUÉE DE TOURLAVILLE - PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION

Rapporteur : Monsieur LEPOITTEVIN

La commune déléguée de Tourlaville gère actuellement deux Centres de Loisirs Sans Hébergement (CLSH):

- le CLSH Léon Blum (3-6 ans)
- le CLSH du bas des Traînes (7-16 ans) situé sur la commune déléguée de La Glacière.

Ce dernier occupe des locaux vieillissants et devenus inadaptés aux besoins fonctionnels et pédagogiques.

La commune a décidé de créer un nouvel équipement avec :

- le transfert dans un premier temps du CLSH du bas des Traînes sur le site de l'ex-coopérative légumière, acquise en 2013, pour une capacité de 100 enfants âgés de 7 à 16 ans,
- le transfert du CLSH Léon Blum et la création d'un espace ados envisagés ultérieurement.

Cette localisation sur le site du Becquet, permettra de requalifier ce site tout en intégrant des préoccupations de développement durable dans ses aspects environnementaux et économiques, et en tenant compte des coûts d'exploitation par une optimisation et une mutualisation des locaux.

La polyvalence d'une partie des espaces est par ailleurs recherchée afin de permettre une utilisation différenciée de surfaces modulables pouvant permettre une diversité d'activités. Le projet comprend ainsi la réalisation d'une salle polyvalente de 550 m², affectée prioritairement au CLSH, avec la possibilité d'accueil de manifestations locales en dehors de la période d'occupation par le CLSH, lequel exploitera le bâtiment pendant les vacances scolaires.

Pour la réalisation de la tranche 1, un avis d'appel public a été lancé en avril 2016, fixant l'enveloppe budgétaire des travaux à 1 615 M€ HT.

Le jury du concours a déclaré lauréat le projet présenté par l'équipe composée autour de l'architecte Thomas BERNARD.

Le projet devra être adapté au programme de surface et s'inscrire dans l'enveloppe financière prévue. Ces éléments font partie de la négociation qui s'est engagée avec la maîtrise d'œuvre.

Après notification du marché de maîtrise d'œuvre, la phase études se déroulera vers un avant-projet sommaire, puis un avant-projet définitif qui conduira, à l'automne 2017, au dépôt du permis de construire.

Des concours financiers sont attendus de la part de la caisse d'allocations familiales, du département de la Manche au titre du contrat de territoire 2015-2018, avec la contribution du fonds ministériel et d'une Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), le tout pour un montant de 544 040 € HT.

Le Conseil municipal est invité à autoriser la poursuite de l'opération.

M. CLUGERY : Je vois qu'il y a des beaux projets sur la ville nouvelle de Cherbourg. Par rapport à Jean-Michel, on nous avait promis une maison médicalisée sur Querqueville dans le mandat en cours et je voulais savoir qu'est-ce que pèse entre parenthèses Querqueville et un projet pour moi qui était d'importance majeure, par rapport aux investissements qui se font sur l'ensemble du territoire. Est-ce qu'il y a un jugement ?

M. ARRIVÉ : Je vais laisser Jean-Michel Maghe vous répondre. Simplement, vous rappeler les engagements qui ont été les nôtres et qui en tout cas ont été les miens, les projets qui ont été amenés avant le passage en Cherbourg-en-Cotentin sont des projets que l'on mènera à leur terme. C'est le cas par exemple des deux projets qui viennent de vous être présentés, un sur la commune déléguée de Cherbourg-Octeville, l'autre sur la commune déléguée de Turlaville. C'est le cas aussi d'un certain nombre de projets sur Querqueville bien entendu, il n'y a pas d'oppositions entre communes déléguées, ce n'est pas conforme ni à nos attentes, ni à mes souhaits, aujourd'hui il y a une seule commune qui s'appelle Cherbourg-en-Cotentin, qui s'appuie certes sur les communes historiques. Et comme je vous l'avais dit à l'époque d'ailleurs, la commune nouvelle doit permettre notamment sur les plus petites communes déléguées éventuellement de voir sortir des dossiers qui n'auraient pas vu le jour sans le passage à la commune nouvelle. Il n'en demeure pas moins que les dossiers doivent être travaillés, maîtrisés, que certains dossiers ont plus de difficultés à avancer que d'autres. Voilà en tout cas ce que je voulais vous répondre sur les principes généraux mais soyez rassuré sur la volonté qui est la nôtre, il n'y a pas d'ostracisme d'une commune déléguée par rapport à une autre, bien entendu, mais je vous remercie de votre question, ça me permet de faire ce rappel. Sur le projet en question, on échange régulièrement avec Jean-Michel Maghe mais je vais le laisser préciser éventuellement les difficultés liées à ce dossier.

M. MAGHE : Merci. Bonjour à toutes et à tous déjà. Depuis qu'on est passé en commune nouvelle on a donc mis en service ce qu'on appelle le 3/25, c'était le premier guichet unique de la commune nouvelle sur un budget d'à peu près 650 000 €, c'était un des projets du mandat, il est déjà terminé. Le second, c'était d'accompagner la construction effectivement d'un pôle médical, c'est en cours puisque les échanges de terrains sont en cours et devraient être validés normalement début avril. Le terrain va être vendu à la SAS Creadimm santé (Caen), le terrain qui se situe à côté du tennis couvert. Normalement, dans le budget que vous allez voter, il est prévu d'acheter des cases médicales qui vont servir à la location pour des médecins, de jeunes médecins et des médecins actuellement en place, donc le projet est bien porté et se porte bien.

Le conseil adopte.

18H55 Votants : **154**

Pour : **152** Contre : **0** Abstentions : **2** NPPV : **0**

15 – TAXE D'HABITATION : DÉTERMINATION DE LA POLITIQUE D'ABATTEMENTS

Rapporteur : Monsieur LEPOITTEVIN

Suite à la création de Cherbourg-en-Cotentin au 1^{er} janvier 2016, la fiscalité de cette commune nouvelle sera en place dès 2017.

En ce qui concerne la taxe d'habitation, il convient de définir la politique d'abattements de la Ville. Les abattements s'appliquent à la valeur locative moyenne (VLM) de la commune nouvelle et viennent en déduction de la valeur locative de l'habitation qui sert de base au calcul de la taxe d'habitation.

Le conseil municipal est invité à définir sa nouvelle politique d'abattements de taxe d'habitation, à partir du 1^{er} janvier 2017, selon les modalités suivantes :

- instituer un abattement général à la base de 10 % de la valeur locative moyenne des logements,
- fixer les taux de l'abattement obligatoire pour charges de famille à 10 % de la valeur locative moyenne des logements pour chacune des deux premières personnes à charge et à 17 % pour chacune des personnes à charge suivantes,
- instituer un abattement spécial de 10 % de la valeur locative moyenne des logements en faveur des personnes handicapées ou invalides.

Le conseil adopte.

19h00 Votants : **154**

Pour : **149** Contre : **0** Abstentions : **5** NPPV : **0**

16 – FIXATION DES TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES LOCALES POUR 2017

Rapporteur : Monsieur LEPOITTEVIN

Les collectivités locales et organismes compétents doivent indiquer aux services fiscaux, avant le 15 avril de chaque année, les décisions relatives aux taux des impositions directes perçues à leur profit.

L'année 2017 est particulière à deux titres : première année fiscale de la commune nouvelle de Cherbourg-en-Cotentin et également de la communauté d'agglomération du Cotentin dont Cherbourg-en-Cotentin est membre depuis la création de cet établissement public de coopération intercommunale (EPCI) au 1^{er} janvier 2017.

Le conseil municipal est invité à :

- appliquer une intégration fiscale progressive au taux de taxe d'habitation, au taux de taxe sur le foncier bâti et au taux de taxe sur le foncier non bâti, sur le territoire de la commune nouvelle de Cherbourg-en-Cotentin sur une durée de 12 ans,
- fixer les taux de Cherbourg-en-Cotentin en 2017 comme il suit :
 - Taxe d'habitation : 15,97 %
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 25,62 %
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 40,31 %

M. FEUILLY : Il y a une baisse infime de base.

M. ARRIVÉ : De taux monsieur Feuilly.

M. FEUILLY : Excusez-moi, j'ai fait une inversion. Je deviens peut-être dyslexique ou quelque chose comme ça. Dans votre poste impôts et taxes, vous avez mis un chiffre de 79 millions d'euros en progression de 2,78 % alors est-ce que vous pouvez m'expliquer le delta de cette baisse annoncée non feinte quand vous la proclamez et d'une hausse du produit brut.

M. LEPOITTEVIN : Monsieur Feuilly, je vous renvoie à la page 9 du document sur le budget primitif. De budget primitif à budget primitif, les produits issus des impôts et taxes augmentent de 2,78 %. Vous avez un tableau qui indique toutes les contributions et notamment vous avez des contributions directes de 62 millions d'euros sur 2016 à 39 millions d'euros en 2017 donc il y a une évolution de moins 36 %, ce qui fait 22 millions d'euros. Et en fait, également vous avez une attribution de compensation parce que nous avons un certain nombre de contributions notamment qui partent sur la communauté d'agglomération et vous avez une attribution de compensation de 30 millions d'euros, donc quand vous faites les chiffres, vous arrivez de 79 à 2,78 %.

Si vous prenez le petit a : impôts directs locaux, ils sont en diminution comme on vous l'a dit par rapport également à cette mesure qu'on avait prise lors de la création de la commune nouvelle, c'est à dire une diminution progressive des taux de fiscalité et c'est un manque à gagner pour la collectivité de moins 500 000 euros et vous avez dans le bas de la page 9 le montant des impôts directs locaux donc la taxe d'habitation viendra bien sûr à hauteur de 16 millions d'euros, le foncier bâti à hauteur de 23 millions d'euros, le foncier non bâti à hauteur de 186 000 euros et la taxe additionnelle sur le non bâti à hauteur de 75 000 euros pour un montant total de 39 millions d'euros.

Le conseil adopte.

19h10 Votants : **154**

Pour : **118** Contre : **0** Abstentions : **36** NPPV : **0**

17 – BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2017

Rapporteur : Monsieur LEPOITTEVIN

Le Conseil municipal est invité à :

- approuver le budget primitif principal,
- approuver le budget primitif camping,
- approuver le budget primitif panneaux photovoltaïques,
- approuver le budget primitif creusement de fosses,
- approuver le budget primitif port de plaisance,
- approuver le budget primitif locations prestation de services,
- approuver le budget primitif parkings,
- approuver le budget primitif eau,
- approuver le budget primitif assainissement,
- autoriser le versement des subventions inscrites conformément à l'annexe B1.7 du budget.

Mme GUYON : Sophie Guyon pour le cercle du Cotentin. Nous examinons aujourd'hui le projet de budget primitif 2017 de notre collectivité. Acte important puisqu'il détermine la ligne politique et directrice de la majorité municipale. Il s'agit du second budget de notre ville en qualité de commune nouvelle. L'année dernière vous nous aviez en effet présenté un budget primitif que vous aviez qualifié de transitoire puisqu'il reprenait les cinq budgets communaux et celui de l'ancienne communauté urbaine de Cherbourg. Nous voilà donc en 2017 avec le premier budget construit sous votre impulsion. Et quelle ne fût pas notre déception à la lecture et à l'analyse de ce budget primitif. En effet, lors du débat budgétaire de l'an dernier, le cercle du Cotentin pointait deux observations majeures. D'une part, un budget de fonctionnement qui ne permet pas de dégager de marge de manœuvre et d'autre part, un manque criant d'investissements stratégiques.

Avant de développer davantage mon propos, force est de constater que malheureusement ces observations sont identiques cette année. Ce mode de gestion qu'on ne peut pas qualifier d'ambitieux, je ne partagerai pas votre avis, et qui s'apparente à une gestion d'attente ne permet pas de faire face aux défis de notre agglomération. On est alors en droit de se demander si vous comptez vous appuyer sur un budget attentiste jusqu'en 2020 car si tel était le cas, notre commune perdrait alors trois années pourtant essentielles pour opérer ces mutations économiques.

Concernant la section de fonctionnement, celle-ci s'élève à 146 millions d'euros comme vous nous l'avez montré tout à l'heure pour l'année 2017 sur le budget principal, avec un poste de charges de personnel à hauteur de 87,7 millions d'euros à périmètre constant, hors transferts à la nouvelle communauté d'agglomération, soit une hausse de plus de 4 % comme indiqué dans le document présenté. Nous arrivons donc à un niveau record de charge de personnel bien supérieur à des communes telles que Caen, qui s'élève à 58,2 millions d'euros au budget primitif de 2017 ou encore égal aux charges de personnel de Rouen : 87 millions d'euros au budget primitif 2017 également. Ces communes étant pourtant largement supérieures en nombre d'habitants : 106 000 à Caen, 110 000 à Rouen et nous n'avons pas le sentiment qu'elles soient sous administrées.

Nous savons Monsieur le Maire que vous ambitionnez d'intégrer le club des trois villes les plus peuplées de Normandie mais nous souhaiterions que nous puissions l'intégrer par le dynamisme démographique plutôt que par le budget de fonctionnement qui représente désormais plus de 1 700 € par habitant. Par ailleurs nous n'avons pas dans ce document l'estimation des surcoûts engendrés par la demande de surclassement démographique que vous nous avez proposée en dernier conseil municipal et nous souhaiterions pouvoir disposer de ces éléments. Les économies que vous nous proposez dans ce budget primitif ne présentent malheureusement qu'environ 460 000 €, soit 0,32 % du budget global de fonctionnement. Une fois encore, les efforts ne sont pas suffisants. Comme sur les chapitres charges générales où la baisse n'est que de 0,19 %, soit quasi nulle.

En 2016 vous nous présentiez des économies de l'ordre de 416 000 €, aucune évolution majeure de ce point de vue. Là encore, nous ne constatons pas les effets de la commune nouvelle avec la mutualisation pourtant essentielle pour maintenir des services publics de qualité. Quant aux investissements ils apparaissent comme non stratégiques et ils ne font que poursuivre les projets existants des communes déléguées. Il n'y a aucun projet nouveau qui améliorerait l'attractivité de Cherbourg-en-Cotentin, pire encore, le budget général présente une baisse de 312 000 € sur la section d'investissement alors que notre territoire mériterait tout l'inverse.

Gouverner c'est prévoir, et prévoir Monsieur le Maire, c'est aussi investir massivement dès que les capacités de la collectivité le permettent. Vous vous réjouissez du lancement concret de l'usine de pales éoliennes de LM Wind Power, réjouissance que nous partageons mais avouez que cet investissement est d'abord porté financièrement par les collectivités du département et surtout de la région de Normandie. Oui, ça peut vous faire rire mais faudra juste vérifier les chiffres.

Pourtant et nous l'avons déjà évoqué, certaines collectivités de même strate opèrent d'autres choix d'investissements. C'est l'exemple de Vannes qui consacre 31,5 % de son budget principal à l'investissement ou encore La Rochelle avec un budget de dépenses de fonctionnement de 17 % moins élevé que le nôtre, prenez-en exemple, il est encore temps d'agir avant 2020.

Nous ne reviendrons pas sur la baisse des taux communaux d'habitation et de taxe foncière prévue dans la charte de la commune nouvelle et dont la perte est estimée à 500 000 € cette année. Soit entre 6 et 7 % par habitant ce qui ne changera pas fondamentalement la pression fiscale de nos concitoyens. Tout cela ne serait finalement pas si essentiel si notre commune ne connaissait pas de réelles difficultés qu'on ne peut nier, un taux de chômage bien supérieur à la moyenne nationale, un taux de vacance toujours préoccupant dans le centre-ville et réellement difficile dans certaines rues, sans compter une érosion démographique qui ne s'arrête pas. Nous avons en effet perdu depuis l'an 2000 plus de 7 500 habitants et vous ne semblez pas en tenir compte, bien au contraire. Cherbourg-en-Cotentin perd des habitants et la municipalité demande son surclassement démographique, drôle de paradoxe.

Ces constats sont connus de tous et pourtant ce budget primitif 2017, au lieu de proposer un réel tournant en privilégiant l'investissement, n'est que le copié-collé d'un budget 2016 déjà placé sous le signe de la continuité. En effet, nous vous réitérons notre demande formulée l'an dernier de disposer d'un plan pluriannuel d'investissements, comme le prévoit la Loi NOTRe permettant ainsi d'avoir une vision de moyen terme sur les investissements à venir de notre collectivité. Son absence permet malheureusement de constater le manque de vision que votre majorité a sur notre ville. Au vu de tous ces éléments le cercle du Cotentin votera donc contre cette proposition du budget primitif 2017. Je vous remercie.

M. ARRIVÉ : Merci. Le Débat d'Orientation Budgétaire a déjà eu lieu. Je ne me souviens plus de votre intervention lors du Débat d'Orientation Budgétaire. Il n'y en a pas eu ? C'est pour cela que je ne m'en souviens pas, merci Monsieur Delestre de m'aider et de me rafraîchir la mémoire. Donc lors du Débat d'Orientation Budgétaire où vous auriez pu intervenir, vous ne l'avez pas fait.

M. HOUIVET : Nous sommes intervenus lors du Débat d'Orientation Budgétaire.

M. ARRIVÉ : Je ne me souviens pas de l'intervention mais je reviens à mes propos, elle devait être de même nature. Simplement quelques remarques Madame, bien évidemment nous n'allons pas partager la vision qui est la vôtre, je voudrais simplement vous rappeler qu'il faut se méfier des comparaisons lorsque vous comparez la ville de Cherbourg-en-Cotentin et que vous nous interpellez sur l'augmentation de 4 % des charges de personnel pour reprendre votre expression en nous comparant avec des villes comme Caen. Je voudrais vous rappeler que vous êtes ici dans une ville où la plupart des grands services publics sont gérés en régie, c'est le poids de l'histoire, c'est un choix politique que nous affirmons et que nous assumons parfaitement donc lorsque vous nous comparez, vous devriez, puisque vous citez régulièrement Caen, regarder le budget de Caen et réintégrer dans le budget du personnel ce que Caen dépense pour faire fonctionner certains grands services qui ont été délégués au privé. C'est le premier point que je voulais souligner.

En ce qui concerne cette augmentation de 4 %, nous en avons débattu lors du Débat d'Orientation Budgétaire en expliquant que cette augmentation était liée notamment à des mesures décidées par l'État pour améliorer le pouvoir d'achat de nos collaboratrices et de nos collaborateurs, des agents de Cherbourg-en-Cotentin et que nous, la majorité, avons plutôt vu cela d'un bon œil et nous assumons cette augmentation et puis, je trouve qu'il y a un paradoxe dans vos propos en parlant de cette augmentation comme s'il y aurait une dérive de l'augmentation de nos charges de personnel mais encore une fois ces 4 % sont expliqués, sont argumentés et puis je voulais vous dire que oui il y a effectivement une vraie différence entre vous et nous notamment sur le développement de nos services publics. Vous parlez souvent de qualité des services publics et en même temps vous nous reprochez de voir la masse salariale augmenter et c'est vrai que vous représentez un candidat à l'élection présidentielle qui souhaite massivement diminuer le nombre de fonctionnaires, ce qui n'est bien évidemment absolument pas le cas ici. Nous continuerons à développer les grands services publics, nous continuerons à travailler sur la mutualisation dans le cadre de la création de cette commune nouvelle mais nous continuerons, encore une fois, tout en mutualisant, à renforcer le pôle des services publics ici auquel nous croyons.

Quant aux investissements économiques, cela faisait partie aussi de votre intervention, je voudrais vous rappeler mes propos liminaires et j'ai pris grand soin de vous indiquer qu'une bonne partie des investissements que nous avons faits et que nous avons choisis se retrouveront, je peux vous en donner la liste si vous le souhaitez, se retrouveront bien évidemment dans le budget de l'agglomération puisque nous avons transféré à l'agglomération à la fois des recettes et des dépenses et qu'en termes de volet économique, la ville de Cherbourg-en-Cotentin a beaucoup investi ces dernières années mais ces investissements, compte-tenu de l'évolution institutionnelle, vous pourrez les retrouver dans le budget de l'agglomération conformément aux propos liminaires qui ont été les miens.

Et puis, juste un mot sur l'usine de pales : je sais que parfois certains veulent s'attribuer tous les mérites y compris le travail réalisé avant leur arrivée aux responsabilités mais je voudrais vous rappeler que sur l'usine de pales, la ville de Cherbourg-en-Cotentin et demain, l'agglomération met un peu plus de 2 millions d'euros en partenariat effectivement avec le département et la région qui en mettent un peu plus en fonction de leurs moyens mais vous ne pouvez pas considérer que l'apport en tout cas de la ville de Cherbourg-en-Cotentin sur ce dossier est aussi minime que vous voulez bien le dire.

Voilà quelques éléments que je voulais vous apporter. Sur le fond, votre intervention ne m'étonne pas. Longtemps, vous nous avez expliqué dans l'ensemble de nos conseils municipaux et à la communauté urbaine qu'il fallait baisser les taux de fiscalité. Avec la création de la commune nouvelle, nous le faisons mais malgré tout cela ne vous convient pas. Moi je me contenterai donc de prendre note de l'ensemble de vos remarques sans épiloguer plus longtemps.

M. LEJAMTEL : Donc notre groupe va s'abstenir comme on l'a dit à Cherbourg-Octeville lors du débat sur ce budget primitif. J'aurais voulu revenir sur quelques éléments, d'abord le premier, c'est vrai que sur les chiffres d'ordre généraux, il y a un déséquilibre entre les impôts et taxes et les dotations et c'est une donnée qui est générale et qui est structurelle et depuis quelques années, on fait davantage reposer les ressources des collectivités sur les impôts et taxes que sur les dotations de l'Etat. Cette pente doit être corrigée. Il y a un élément qui est important dans ce budget primitif, c'est celui des attributions de compensation qui sont fixées à 30 millions. On a compris qu'il y avait un enjeu puisque c'est le 30 septembre, si ma mémoire est bonne, que cette attribution sera gravée dans le marbre. Alors déjà, par rapport à cette règle de graver dans le marbre les attributions de compensation, est-ce que c'est possible d'avoir quelques précisions parce que, est-ce que c'est un point de règlement enfin, c'est curieux de ne pas avoir prévu une évolution ou une actualisation de cette attribution de compensation et s'il y a un enjeu, notamment dans la CLECT, la commission du jeudi après-midi, entre guillemets de défendre cette attribution de compensation pour qu'elle soit au plus près de ce qui est envoyé à la communauté d'agglomération, c'est compliqué quand même pour les élus de se faire une idée précise, non pas des enjeux de l'attribution de compensation mais de la façon dont on pourrait en tant qu'élus jouer un rôle sur cette partie-là du budget. Voilà pour les attributions de compensation.

Le deuxième point, c'est la fiscalité économique. On a vu qu'elle partait à la communauté d'agglomération. C'est vrai que sur la cotisation foncière d'entreprise, si j'ai bien compris la réunion du conseil de territoire, il y a eu un calcul de ce qui était en valeur absolue les moyens des collectivités territoriales de tout le Cotentin par rapport à cette cotisation foncière d'entreprise et un taux moyen a été calculé à partir de cette valeur absolue, ce qui fait qu'on est sur un taux moyen de 21 % à peu près alors il faut savoir que le taux moyen du bloc communal en 2014 en France était de presque 26 %. Evidemment on ne peut pas comparer deux taux sans tenir compte de ce que je viens de dire précédemment. Pour autant, j'aimerais en savoir un peu plus sur ce choix d'un taux à 21 % pour la cotisation foncière d'entreprise. Est-ce que c'est un choix qui est purement technique ? C'est à dire que l'exécutif de la communauté d'agglomération s'est mis d'accord pour essayer de préserver les moyens et que le taux a été calculé par rapport à cette volonté ou est-ce que c'est simplement l'idée d'avoir voulu baisser le taux des cotisations des entreprises ? Parce que le choix n'est pas le même suivant qu'on ait choisi la première option ou la seconde option. C'est vrai que sur le plan pluriannuel d'investissements, je terminerai là-dessus, il aurait pu être ajouté dans le budget primitif un certain nombre d'éléments sur les investissements à venir parce que, d'une certaine manière, la déclinaison des investissements des communes déléguées, ce sont les engagements de la commune nouvelle donc on les retrouve et cela va durer sur plusieurs années mais il y a d'autres investissements qui auraient pu être annoncés. D'une certaine manière, si ça avait été le cas, on aurait peut-être assisté à un miracle ce soir, on aurait peut-être voté pour, vous voyez, mais on s'abstiendra donc on est devenus modérés mais pas trop quand même.

M. ARRIVÉ : Merci Monsieur Lejamtel. Alors je ne sais pas si les réponses qui vont être les miennes vont vous amener à revoir votre position, on ne sait jamais, comme je crois tout comme vous aux miracles. Sur les attributions de compensation, je vais vous faire la même réponse que celle que l'on vous a faite lors de la commission de territoire : les attributions de compensation pour Cherbourg-en-Cotentin et comme pour les autres collectivités d'ailleurs vont neutraliser complètement les transferts de charges entre l'agglomération et les communes à l'euro près. Ce que l'on peut calculer assez facilement pour Cherbourg-en-Cotentin puisque nous avons un an d'existence donc nous connaissons parfaitement à la fois les charges et les recettes transférées à l'agglomération notamment celles liées à la fiscalité économique, donc l'attribution de compensation je vous le redis, compensera à l'euro près parfaitement les choses. Sur la CFE, c'est un choix technique qui nous a été fourni par les impôts.

L'objectif était pour nous d'obtenir un produit constant et donc le choix de ce produit constant, compte-tenu de la création de l'agglomération, nous amène à proposer à la fois le maintien de notre produit, je viens de vous le dire, mais aussi de proposer la baisse du taux de CFE, ce qui est plutôt une bonne chose pour l'attractivité économique du Cotentin et pour les entreprises du Cotentin. Je vais laisser Gilbert Lepoittevin compléter s'il le souhaite.

M. LEPOITTEVIN : Sur la CFE, c'est une harmonisation sur 5 ans donc vers le taux de 21,02 qui est un taux moyen pondéré, comme on l'a dit tout à l'heure. Sur les attributions de compensation, donc c'est à l'euro près, c'est un transfert de charges vers la communauté d'agglomération donc il y a deux types d'attributions de compensation : une attribution de compensation fiscale et une attribution de compensation charges. L'attribution fiscale était à hauteur de 36 millions d'euros et l'attribution charges était à - 4 millions d'euros, ce qui donne une attribution de compensation provisoire à hauteur de 31 millions d'euros, je dis bien provisoire puisque le rôle de la CLECT est justement de venir peaufiner ces attributions de compensation pour que les communes puissent être à l'euro près dans leurs attributions de compensation.

M. FEUILLY : Je voudrais tout simplement, je ne vais pas refaire le débat mais, faire une analyse un peu comptable. Vous savez que les chiffres sont tenaces et quand on présente des chiffres comme les vôtres avec des produits financiers en baisse, des droits de place en baisse, des stationnements en baisse, des parkings en baisse, des prélèvements sur les jeux en baisse et en même temps des impôts et taxes qui augmentent, ainsi que des charges de personnel et des charges de gestion courante, on ne peut pas dire que ça exprime une dynamique et encore moins une réussite.

M. ARRIVÉ : Et sur le taux d'investissement à hauteur de 39 millions d'euros Monsieur Feully, ce n'est pas du dynamisme ça ?

M. FEUILLY : Les chiffres sont tenaces Monsieur.

M. ARRIVÉ : Justement, c'est pour ça que je vous parle de l'investissement qui est supérieur à ce qu'on faisait auparavant. Je trouve que pour une collectivité que vous jugez peu dynamique, investir 39 millions d'euros sur le budget qui vous est présenté, moi j'appelle ça du dynamisme. Peut-être que les projets qui composent la totalité des 39 millions d'euros ne vous conviennent pas mais en tout cas, c'est le choix affirmé de la majorité, mais aujourd'hui, 39 millions d'euros d'investissements, au regard du budget de notre collectivité, moi j'y vois une preuve de dynamisme Monsieur Feully.

M. FEUILLY : Par rapport au pourcentage du budget global, vous êtes en dessous de la ligne de flottaison Monsieur.

M. ARRIVÉ : Ecoutez, on ne va pas prolonger plus longtemps le débat. Est-ce qu'il y a une autre intervention ? Le vote est ouvert, je vous en remercie.

Le conseil adopte.

19h49 Votants : **154**

Pour : **108** Contre : **26** Abstentions : **20** NPPV : **0**

18 – RÉVISIONS AUTORISATIONS DE PROGRAMME - CLÔTURES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Rapporteur : Monsieur LEPOITTEVIN

Compte tenu de la chronologie des travaux et des montants dédiés aux opérations mentionnées ci-dessous, il n'est plus pertinent aujourd'hui de les conserver en tant qu'autorisation de programme. Ces opérations sont néanmoins maintenues dans le cadre des investissements annuels de la collectivité.

Le Conseil municipal est invité à :

- autoriser la révision des autorisations de programme aux montants suivants :

AP	Montant définitif
Pôle Guérout	0,00 €
Complexe sportif La Saillanderie	363 753,01 €
Nouvelle salle de sport	0,00 €
Echo vallée	1 147,50 €
Jeux extérieurs	29 062,96 €

Accessibilité handicapés	0,00 €
Eclairage public	67 294,79 €
Bâtiments communaux	89 692,45 €
Equipements divers	84 439,50 €
Toiture centre social	0,00 €
Maison des arts	38 050,86 €
Rénovation Bellevue Kergomard	158 424,73 €

- autoriser la clôture des autorisations de programme suivantes :

Pole Guérout (16D00068)
 Complexe La Saillanderie (15D00027)
 Nouvelle salle de sport (15D00026)
 Echo vallée (15D00025)
 Jeux extérieurs (15D00024)
 Accessibilité handicapés
 Eclairage public (15D00022)
 Bâtiments communaux (15D00021)
 Equipements divers (15D00020)
 Toiture centre social (15D00018)
 Maison des arts (15D00017)
 Rénovation Bellevue Kergomard (15D00016).

Le conseil adopte.

19h50 Votants : **154**

Pour : **116** Contre : **0** Abstentions : **38** NPPV : **0**

19 – COMITÉ DE GESTION DE LA MAISON DES SYNDICATS - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION - CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'ASSOCIATION

Rapporteur : Monsieur LEPOITTEVIN

La commune de Cherbourg-en-Cotentin met à disposition du comité de gestion de la maison des Syndicats, des locaux d'une superficie totale de 1 448 m² situés 54/56 rue de la Bucaille à Cherbourg-en-Cotentin. De nature administrative, la convention de mise à disposition vaut autorisation d'occupation du domaine public. Elle est faite gratuitement à titre précaire et révocable à tout moment.

Afin d'assurer les coûts de fonctionnement de la Maison des Syndicats, une subvention était versée par chaque commune membre de l'ex communauté urbaine au comité de gestion, au prorata de sa population.

Du fait de la création de la commune nouvelle, cette subvention est globalisée et il convient de souscrire une convention avec le comité de gestion définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention versée au Comité de gestion de la Maison des Syndicats.

Le montant de la subvention a été fixé à 45 502 euros au titre de l'exercice 2017. Ce montant est destiné à couvrir les frais de fonctionnement.

Le conseil est invité à donner son accord sur :

- le principe du versement d'une subvention au comité de gestion des syndicats d'un montant de 45 502 euros au titre de l'exercice 2017 et pour les années suivantes, étant précisé que la durée de la convention d'objectifs est alignée sur la durée de la mise à disposition des locaux,
- la passation d'une convention avec le comité de gestion de la Maison des syndicats,
- la dépense sera imputée au budget 2017, ligne de crédit 44 520.

Le conseil adopte.

19h53 Votants : **154**

Pour : **146** Contre : **0** Abstentions : **8** NPPV : **0**

20 – FIXATION DES INDEMNITÉS DES ÉLUS MUNICIPAUX - COMMUNE DÉLÉGUÉE D'ÉQUEURDEVILLE-HAINNEVILLE - COMMUNE DÉLÉGUÉE DE TOURLAVILLE

Rapporteur : Monsieur LEPOITTEVIN

Comme suite à l'élection du nouveau Maire délégué et à la désignation des nouveaux adjoints de la commune déléguée d'Équeurdreville-Hainneville et à la désignation d'un nouvel adjoint de la commune déléguée de Tourlaville en raison de démissions, il est proposé de maintenir les indemnités accordées aux élus municipaux selon les règles définies par les délibérations n° 13 adoptée en séance du 03 janvier 2016 et n° 123 adoptée en séance du 30 mars 2016.

Le conseil municipal est invité à :

- fixer les indemnités de mesdames et messieurs les élus municipaux conformément aux règles énoncées ci-dessus,
- dire que les indemnités évolueront dans les mêmes proportions que l'indice maximal de l'échelle indiciaire de la fonction publique et de l'actualisation réglementaire du point d'indice de la fonction publique,
- dire que le reste du dispositif fixé par les délibérations susvisées demeure inchangé.

Le conseil adopte.

19h56 Votants : **153**

Pour : **102** Contre : **8** Abstentions : **43** NPPV : **0**

21 – CHANGEMENT DE DÉNOMINATION DE LA RUE DU CHÂTEAU D'EAU - COMMUNE DÉLÉGUÉE DE LA GLACERIE

Rapporteur : Monsieur LINCHENEAU

Suite à l'aménagement du lotissement commercial du rond-point, le Conseil municipal de La Glacerie avait décidé de nommer la desserte de ce lotissement : rue du château d'eau.

En mémoire d'un ouvrier décédé accidentellement lors de la construction de ce château d'eau, il est proposé au Conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin cette nouvelle dénomination, à savoir :

*rue Jean-Baptiste BOYREAU
1937 – 1956
(anciennement rue du château d'eau)*

Le conseil adopte.

20h04 Votants : **153**

Pour : **145** Contre : **0** Abstentions : **8** NPPV : **0**

22 – CRÉDITS SCOLAIRES - FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT 2017

Rapporteur : Monsieur LINCHENEAU

Par délibération n° DEL2016_377 en date du 29 juin 2016, le Conseil Municipal de Cherbourg-en-Cotentin avait fixé, pour l'année 2016, les crédits scolaires de fonctionnement et d'investissement sur la commune déléguée de La Glacerie.

Il convient de maintenir le montant de ces crédits pour l'année 2017 :

- 40,00 € par élève et par an en maternelle pour le crédit de fournitures scolaires
- 40,00 € par élève et par an en élémentaire pour le crédit de fournitures scolaires
- 80,48 € par direction et par an pour le crédit de fonctionnement
- 49,09 € le crédit global relatif au réseau d'aide pour le suivi des élèves en situation de difficulté
- 10,06 € par élève et par an des classes maternelles et élémentaires pour le crédit spécifique destiné à l'achat de livres et supports pédagogiques
- 250,00 € par classe et par an pour le projet d'action éducative

les projets d'action éducative présentés à une demande de financement près de la Ville devront s'inscrire dans la limite des crédits accordés

- 7,34 € par élève pour le Noël des classes maternelles
- 150 copies photocopieur par élève et 300 copies par direction en maternelle par an
- 210 copies photocopieur par élève et 600 copies par direction en élémentaire par an
- 100 copies photocopieur par classe et par an pour les parents d'élèves
- 250,00 € par an pour la délivrance de bons d'achat aux élèves lauréats de la prévention routière
- 13,08 € par élève et par an pour le transport
- 231,38 € par classe pour le crédit d'investissement.

Le Conseil municipal est invité à :

- fixer les tarifs énumérés ci-dessus,
- dire que les dépenses seront imputées aux articles 6067 « fournitures scolaires », 6248 « frais de transport », 61558 « entretien matériel », 6135 « location matériel », 6288 « autres services extérieurs » et 2188 « équipements divers » du budget 2017.

Le conseil adopte.

20h05 Votants : **153**

Pour : **143** Contre : **0** Abstentions : **10** NPPV : **0**

23 – FESTIVAL DES JEUNES 2017 - MODIFICATION ET ADOPTION DE NOUVEAUX TARIFS - DEMANDE DE SUBVENTIONS

Rapporteur : Monsieur LINCHEAU

En date du 1^{er} février 2017, le Conseil Municipal validait les tarifs du festival de la jeunesse et donnait son accord pour la création d'une régie de recettes.

Afin de permettre un libre accès au concert "Lancelot – Julien Créance" dont le prix était intégré au billet du samedi d'un montant de 8 €, il est proposé de dissocier le coût du billet de la manière suivante et donc de remplacer le tarif par les suivants :

billet samedi (hors concert) : 6 €

billet concert : 3 €

Les autres tarifs demeurent inchangés.

Lors du déroulement de ce festival, il sera fait appel à divers sponsors souhaitant s'associer et soutenir les activités à destination de la jeunesse qui, à cette occasion, disposeront de lieux d'implantation de stands leur permettant de présenter leurs activités au moyen d'affichages dont le support et l'impression seront à leur charge. Cette faculté leur sera accordée contre un engagement financier qu'il est proposé d'arrêter ainsi :

installation d'un stand : 250 € (tarif week-end)

affichages : 80 € / m² (tarif week-end)

La restauration sera assurée par l'association "Projet d'jeune", partenaire du centre socioculturel La Mosaïque qui prendra à sa charge l'achat des denrées, préparera les repas, commercialisera ces derniers. En outre, elle nourrira à ses frais les bénévoles et prendra en charge les frais liés au vin d'honneur de l'organisation.

Le Conseil municipal est invité à :

- autoriser Monsieur le Maire de Cherbourg-en-Cotentin à solliciter les subventions les plus larges près de l'État (Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des Chances), de Madame la Députée, de Monsieur le Sénateur, de Messieurs les Présidents des Conseils Départemental et Régional,
- autoriser Monsieur le Maire de Cherbourg-en-Cotentin à intervenir à la signature de tout document afférent à ces demandes ainsi qu'aux conventions de partenariat qui pourront être passées avec les différents sponsors (pièce jointe en annexe),
- modifier en conséquence les tarifs précités et la délibération n° DEL2017_026 prise sur le même objet.

Le conseil adopte.

20h07 Votants : **153**

Pour : **144** Contre : **0** Abstentions : **9** NPPV : **0**

24 – ÉDUCATEUR SPORTIF - KÉVIN PARÉ - AVENANT N° 1 À LA CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS AVEC L'UNION SPORTIVE DE LA GLACERIE - ANNÉE 2017

Rapporteur : Monsieur LINCHENEAU

En décembre 2016, le Conseil Municipal autorisait la signature des conventions annuelles d'objectifs avec l'Union Sportive de La Glacerie (USLG) pour le financement des postes d'éducateurs sportifs.

Suite à une erreur dans l'évaluation de la prévision de dépense pour le poste de Kévin PARÉ, il convient de porter à la somme de 28 200 € au lieu de 26 500 € le montant de la subvention accordée par la collectivité.

Le Conseil municipal est invité à :

- procéder au versement de ladite subvention de 28 200 € au titre du budget 2017,
- autoriser Monsieur le Maire de Cherbourg-en-Cotentin, à signer l'avenant n° 1 à la convention prenant en compte cette régularisation au titre de l'année 2017,
- dire que la subvention est imputée à la ligne de crédit 49459 « subvention fonctionnement personnes privées ».

Le conseil adopte.

20h08 Votants : **153**

Pour : **147** Contre : **0** Abstentions : **6** NPPV : **0**

25 – ACCOMPAGNEMENT DES RAVALEMENTS DE FAÇADES SUR LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE CHERBOURG-OCTEVILLE - ATTRIBUTIONS D'AIDES SUITE À LA RÉALISATION DES TRAVAUX

Rapporteur : Monsieur LINCHENEAU

La commune déléguée de Cherbourg-Octeville accorde, depuis 1991, une aide au ravalement de façades, visibles de la voie publique, sous forme de subvention. Le dispositif a évolué à plusieurs reprises en cohérence avec les différentes opérations d'amélioration de l'habitat menées ces dernières années.

Le conseil municipal est invité à attribuer six subventions pour un montant total de 3 031,14 €.

Le conseil adopte.

20h09 Votants : **153**

Pour : **145** Contre : **0** Abstentions : **8** NPPV : **0**

26 – RÉVISION DU PLU POUR RÉDUCTION D'UN ESPACE BOISÉ CLASSÉ RUE DU MAUPAS - ACCORD DE LA COMMUNE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN À L'ACHÈVEMENT DE LA PROCÉDURE DE RÉVISION DU PLU PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN

Rapporteur : Monsieur LINCHENEAU

Par délibération en date du 30 mars 2016, le Conseil municipal a décidé de prescrire la révision du Plan Local d'Urbanisme de Cherbourg-en-Cotentin pour réduction d'un espace boisé classé rue du Maupas.

Une enquête publique s'est déroulée du 21 novembre au 21 décembre 2016. Le commissaire enquêteur a rendu, après avoir établi son rapport et conclusion, un avis favorable au projet le 03 février 2017.

Hors, l'arrêté préfectoral du 04 novembre 2016 a créé la Communauté d'Agglomération du Cotentin, qui, depuis le 1^{er} janvier 2017 a récupéré la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme.

Si la commune ne donne pas son accord, par délibération, à l'achèvement de la procédure par la Communauté d'Agglomération Le Cotentin, l'élaboration du document d'urbanisme ne peut être poursuivie.

Le conseil est invité à :

- donner un avis favorable à l'achèvement du projet de révision du PLU de la commune de Cherbourg-en-Cotentin pour réduction d'un espace boisé classé rue du Maupas suivant les résultats de l'enquête publique et la réunion d'examen conjoint des personnes publiques associées ;
- autoriser la Communauté d'agglomération du Cotentin à achever la procédure de révision du PLU de Cherbourg-en-Cotentin pour réduction d'un espace boisé classé.

Le conseil adopte.

20h11 Votants : **153**

Pour : **145** Contre : **0** Abstentions : **8** NPPV : **0**

**27 – EX-ÉCOLE RÉGIONALE DES BEAUX-ARTS - DÉCONSTRUCTION DE L'ENSEMBLE DES BÂTIMENTS DU SITE -
AUTORISATION DE LANCER LA CONSULTATION**

Rapporteur : Monsieur MAGHE

Le site de l'ex-école des Beaux-arts situé à l'angle avenue de Paris/avenue Jean-François Millet a été laissé vide depuis 2010. En janvier 2017, la commune a obtenu un permis de démolir vu la structure fragilisée et les planchers détériorés.

Cet ensemble de bâtiments, comportant des annexes et une ancienne chapelle, totalise 6 800 m² de surface de plancher répartis sur 3 niveaux avec caves et greniers.

La fragilité structurelle et la proximité de matériaux amiantés permettant difficilement l'intervention de plusieurs entreprises, il est souhaitable de privilégier l'intervention d'une seule entreprise spécialisée en matière de démolition et à compétences multiples qui effectuera les travaux optimisant et sécurisant ainsi la phase des démolitions. Ce lot unique permettra aussi d'optimiser le coût des travaux.

Après ces démolitions, la remise en état superficiel du terrain sera l'objet d'un second lot intégré à l'opération avec une restitution du site avec engazonnement.

Le conseil est invité à :

- autoriser Monsieur le Maire à lancer les consultations des entreprises dans le cadre d'une procédure adaptée,
- autoriser la signature des marchés, au terme de la consultation,
- autoriser Monsieur le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de marchés ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget dans la limite des seuils européens de 5 225 000.00 € HT pour cette opération,
- autoriser la poursuite de l'opération pour la réalisation des travaux,
- autoriser la dépense sur le budget principal 2017 compte 2313 30 la ligne de crédit 53556.

M. HOULLEGATTE : Juste un petit élément complémentaire de précision : cette décision de démolition a été prise en parfaite harmonie avec l'Architecte des Bâtiments de France et la Direction Régionale de l'Action Culturelle.

Le conseil adopte.

20h16 Votants : **153**

Pour : **146** Contre : **0** Abstentions : **7** NPPV : **0**

**28 – CITÉ DE LA MER - RÉNOVATION DU PAVILLON DES EXPOSITIONS PERMANENTES - AVENANT AU MARCHÉ
DE MAÎTRISE D'ŒUVRE DU CABINET HARDEL LE BIHAN**

Rapporteur : Monsieur MAGHE

La commune de Cherbourg-en-Cotentin a engagé avec l'équipe de maîtrise d'œuvre du cabinet Hardele Le Bihan la rénovation du pavillon des expositions permanentes de la Cité de la Mer. L'opération arrive aujourd'hui dans la phase de consultation des entreprises pour l'ensemble des lots des différents corps d'état, tant architecturaux que scénographiques. Elle préfigure la future période de travaux prévue d'octobre 2017 à mars 2018.

Le présent avenant administratif a pour objet de compléter et préciser le calendrier détaillé entre la Maîtrise d'œuvre (MOE) et la Maîtrise d'ouvrage (MOU) pour la période de janvier à juin 2017.

Le Conseil municipal est invité à autoriser la passation de cet avenant administratif n°2.

M. CAUVIN : C'est très difficile de travailler avec cette équipe de maîtrise d'œuvre.

Le conseil adopte.

20h20 Votants : **152**

Pour : **139** Contre : **0** Abstentions : **13** NPPV : **0**

29 – BRASSERIE-SNACK DE LA SALINE - CONSÉQUENCES D'UNE ÉCHÉANCE ANTICIPÉE DE L'AOT ET FIXATION DU LOYER DU CONTRAT DE LOCATION DE LA STRUCTURE DÉMONTABLE

Rapporteur : Madame GODEFROY

La commune déléguée d'Équeurdreville-Hainneville a bénéficié pendant plusieurs années d'une autorisation unique d'occupation temporaire du domaine public de l'Etat sur le secteur de la Saline. Sur une partie de l'emprise relative à cette autorisation, la commune déléguée avait obtenu l'autorisation de construire un local de restauration sous forme d'une brasserie/snack, dont la structure est entièrement démontable.

Cet espace de restauration a contribué nettement à la valorisation du site et à son attrait touristique. L'Etat envisage donc d'octroyer une Autorisation d'Occupation Temporaire uniquement sur l'emprise de la brasserie/snack à la SAS Le GAMA, dont le gérant est Monsieur Maxime LALOE, pour la reprise de l'exploitation de la brasserie.

Le contrat de location aura pour objet de définir les conditions de location de la structure modulaire démontable dans laquelle le preneur exercera une activité de type « snack/brasserie ».

Le Conseil municipal est invité à :

- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à engager, le cas échéant, des négociations relatives à la prise en charge des éventuelles indemnités qui pourraient résulter d'un retrait ou d'une résiliation anticipée de l'autorisation d'occupation temporaire accordée par l'Etat à l'exploitant de la brasserie La Saline, commune déléguée d'Équeurdreville-Hainneville.
- se prononcer sur le principe d'un contrat de location avec la SAS LE GAMA ou tout autre bénéficiaire de l'autorisation d'occupation temporaire accordée par l'Etat en vue de l'exploitation d'un restaurant sur le secteur de la Saline à Équeurdreville-Hainneville, pour une durée concordante avec l'AOT susvisée, dont le loyer de location de la structure modulaire démontable pourrait être fixé à un montant de 3 % du chiffre d'affaires H.T.

Le conseil adopte.

20h23 Votants : **149**

Pour : **146** Contre : **0** Abstentions : **3** NPPV : **0**

30 – MISE À DISPOSITION DES SERVICES DE LA COMMUNE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN AU PROFIT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN

Rapporteur : Monsieur VIVIER

La commune nouvelle de Cherbourg-en-Cotentin a transféré au 1^{er} janvier plusieurs compétences. Pour des raisons liées à la bonne organisation des services, Cherbourg-en-Cotentin a conservé tout ou partie de services concernés par le transfert de compétences.

La continuité du service public, la recherche de l'efficacité dans sa mise en œuvre et les bonnes conditions de l'exercice des compétences transférées imposent maintenant de mettre en place les conditions d'une mutualisation des moyens entre la Communauté d'agglomération du Cotentin et la commune de Cherbourg-en-Cotentin.

Il s'agit aussi de sécuriser juridiquement l'intervention des agents municipaux impliqués dans l'exercice de compétences communautaires.

Il est alors proposé une convention qui organise cette mutualisation de la ville et de l'agglomération dans les domaines essentiellement techniques liés au transfert des compétences municipales vers la Communauté d'agglomération.

Cette convention est prévue pour une durée d'un an à compter de sa signature. Elle peut être prorogée par délibérations concordantes de la Communauté d'agglomération et de Cherbourg-en-Cotentin.

Le Conseil municipal est invité à :

- se prononcer sur la mise à disposition de services de la commune de Cherbourg-en-Cotentin au profit de la Communauté d'agglomération du Cotentin,
- autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de services.

Le conseil adopte.

20h25 Votants : **149**

Pour : **144** Contre : **0** Abstentions : **5** NPPV : **0**

31 – MÉDECINE PROFESSIONNELLE ET PRÉVENTIVE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN - CONVENTION D'UTILISATION DU SERVICE

Rapporteur : Monsieur VIVIER

Depuis le 01/01/17, environ 200 agents de Cherbourg-en-Cotentin ont été transférés à la communauté d'agglomération du Cotentin.

Afin de poursuivre la surveillance médicale professionnelle de ces agents, il est nécessaire d'établir une convention pour permettre notamment l'utilisation du service de médecine préventive de la commune par l'EPCI pour ces agents et permettre la facturation des visites médicales correspondantes.

Le Conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à signer une convention d'utilisation du service de médecine professionnelle et préventive de la Ville avec la Communauté d'Agglomération Le Cotentin, désireuse d'y adhérer pour assurer la surveillance médicale des personnels provenant de Cherbourg-en-Cotentin nouvellement transférés (soit environ 200 agents).

Le conseil adopte.

20h27 Votants : **149**

Pour : **142** Contre : **0** Abstentions : **7** NPPV : **0**

32 – POLITIQUE DE RECRUTEMENT D'EMPLOIS AIDÉS DE TYPE CUI-CAE

Rapporteur : Monsieur VIVIER

Pour les personnes les plus fragilisées, l'accès à l'emploi nécessite la construction de parcours d'insertion progressifs, demandant du temps et s'appuyant sur des actions diversifiées (remobilisation sur la démarche de recherche d'emploi, définition d'un projet professionnel, formation, mises en situation de travail, suivi dans l'emploi ...).

Les expériences développées par la Mission Locale et le PLIE du Cotentin avec des collectivités montrent que la mobilisation des contrats aidés dans la construction des parcours apporte une réelle valeur ajoutée pour le retour à l'emploi de ces personnes, notamment lorsque ces contrats s'accompagnent d'une formation, d'un tutorat et d'un accompagnement spécifique.

Le Comité Technique du 28 février 2017 a été saisi pour avis sur les conditions d'accueil et d'emploi des bénéficiaires de contrats CUI-CAE que la collectivité sera habilitée à accueillir.

Le Conseil municipal est invité à :

- autoriser la création de contrats uniques d'insertion-contrats d'accompagnement dans l'emploi, étant entendu que la création de ces contrats au centre communal d'action sociale sera inscrite en séance du Conseil d'Administration,
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte conventionnel, unilatéral ou de gestion, lié à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil adopte.

20h28 Votants : **149**

Pour : **119** Contre : **0** Abstentions : **30** NPPV : **0**

33 – ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ - AUTORISATION DE RECRUTER DU PERSONNEL CONTRACTUEL

Rapporteur : Monsieur VIVIER

A la suite du départ définitif d'agents de la collectivité (pour raisons de retraite, mutation, etc), un certain nombre de procédures de recrutement sont en cours et d'autres seront lancées dans les semaines et mois à venir afin de pourvoir les postes devenus vacants.

Toutefois, dans l'attente de la mise en œuvre de ces procédures de recrutement, il apparaît nécessaire de recourir à des agents contractuels afin de pouvoir continuer à assurer le service public dans de bonnes conditions.

Le Conseil municipal est invité à :

- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à recruter, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, huit agents contractuels à compter au plus tôt du 05/04/2017,
- conclure les contrats correspondants pour une durée d'un à six mois en fonction des besoins effectifs des services, renouvelables si nécessaire au plus tard jusqu'au 31 mars 2018.

Le conseil adopte.

20h30 Votants : **149**

Pour : **108** Contre : **0** Abstentions : **41** NPPV : **0**

34 – PERSONNEL MUNICIPAL - AUTORISATION DE CONCLURE UN CONTRAT - CHEF DE PROJET " TRANSPORTS PUBLICS URBAINS "

Rapporteur : Monsieur VIVIER

La collectivité dispose d'un poste vacant d'ingénieur, chargé de projet « transports urbains », à temps complet.

Le Conseil municipal est invité à :

- créer un emploi de chef de projet « transports urbains » à temps complet,
- fixer la rémunération afférente à cet emploi et le régime indemnitaire, composé d'une indemnité spécifique de service et d'une prime de service et de rendement, par référence au grade d'ingénieur territorial,
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer un contrat pour une durée de trois années à compter du 18 avril 2017 ainsi que ses éventuels avenants.

Le conseil adopte.

20h31 Votants : **149**

Pour : **139** Contre : **0** Abstentions : **10** NPPV : **0**

35 – TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Monsieur VIVIER

Les effectifs de la collectivité étant par nature fluctuants, car liés aux besoins des services ainsi qu'à l'évolution réglementaire des carrières des agents territoriaux, le tableau des effectifs doit être remis à jour régulièrement.

Le conseil est invité à fixer le niveau des effectifs de la Ville de Cherbourg-en-Cotentin à compter du 1^{er} avril 2017.

Le conseil adopte.

20h31 Votants : **148**

Pour : **114** Contre : **0** Abstentions : **34** NPPV : **0**

36 – RÉGIME INDEMNITAIRE

Rapporteur : Monsieur VIVIER

Le régime indemnitaire applicable aux agents de la Fonction Publique Territoriale est une transposition du régime indemnitaire des fonctionnaires d'Etat, transposition établie en vertu du principe de parité entre fonctions publiques.

Certaines fonctions étant nouvellement représentées sur certains grades, il est demandé au Conseil Municipal d'adopter les modifications du régime indemnitaire afin de le mettre en adéquation avec le nouvel organigramme.

Le conseil adopte.

20h32 Votants : **148**

Pour : **108** Contre : **0** Abstentions : **40** NPPV : **0**

37 – GROUPEMENT DE COMMANDES - COMMUNE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN - COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LE COTENTIN - CONSTITUTION DE GROUPEMENTS - AUTORISATION

Rapporteur : Madame DELAUNAY

Dans le cadre des diverses missions et activités qu'exercent respectivement la commune et la communauté d'agglomération, il est constaté de nombreux besoins similaires, et ce tant en termes de travaux que de fournitures et de services.

La réponse à ces besoins nécessite la passation de contrats.

Afin d'assurer la conclusion de ces contrats dans des conditions satisfaisantes, des procédures de marchés publics sont mises en œuvre.

Il convient donc d'envisager, chaque fois que cela est possible, la constitution de groupements de commandes permettant d'optimiser les achats de la commune et de la communauté d'agglomération du Cotentin.

Le Conseil municipal est invité à :

- adopter le principe du groupement de commandes entre la commune de Cherbourg-en-Cotentin et la communauté d'agglomération Le Cotentin pour des besoins similaires à ces deux entités, et ce tant en termes de travaux, que de fournitures et de services.
- autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive de tous les groupements de commande qui pourraient être constitués entre la commune et la communauté d'agglomération pour des besoins similaires à ces deux entités, et ce tant en termes de travaux, que de fournitures et de services.
- à procéder à l'élection, parmi les membres de la CAO de la commune, des représentants de la collectivité au sein de la CAO du groupement :
 - titulaire : Madame Sylvie DELAUNAY
 - suppléant : Monsieur Philippe BAUDIN

Le conseil adopte.

20h33 Votants : **148**

Pour : **132** Contre : **0** Abstentions : **16** NPPV : **0**

38 – FOURNITURES DE PAPIER POUR LA COMMUNE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN - AVENANTS AUX MARCHÉS POUR LES LOTS N° 1 " PAPIER COPIEUR " ET N° 2 " PAPIER OFFSET " - SIGNATURE - AUTORISATION

Rapporteur : Madame DELAUNAY

Pour fonctionner, les services municipaux utilisent une quantité importante de papier et d'enveloppes.

Afin d'assurer l'acquisition de ces fournitures dans des conditions satisfaisantes, il a été décidé de recourir à la procédure d'accords-cadres avec bons de commande qui offrent sécurité juridique et souplesse d'utilisation.

Par courrier en date du 14 février 2017, la société Papyrus France titulaire des lots n°1 « papier copieur » et n°2 « papier offset », a informé d'un changement de raison sociale du Groupe PYPYRUS France qui devient PAPETERIES DE FRANCE à compter du 19 février 2017, et ce suite à l'intégration de l'entreprise au sein du groupe INAPA IPG.

Le Conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à signer des avenants aux marchés pour la fourniture de papier pour la commune de Cherbourg-en-Cotentin pour les lots n°1 « papier copieur » et n°2 « papier offset » avec la société PAPETERIES DE FRANCE afin de prendre en compte le changement de raison sociale.

M. ARRIVÉ : Merci. Puisque l'on parle de papier, je vois que vous avez tous et toutes reçu vos tablettes, c'est une bonne chose. Je vous rappelle que normalement le prochain conseil municipal sera encore en papier, de mémoire, et ensuite on passera uniquement de façon informatisée, ce qui est un plus pour les conditions de travail de nos collaboratrices. Cela leur évitera de passer des journées à faire des tonnes de photocopies et c'est, je vous le rappelle, un geste intéressant pour l'environnement avec un retour sur investissement extrêmement rapide pour la collectivité donc j'espère que vos équipements informatiques vous conviennent. En tout cas c'est une très bonne chose, je pense, d'avoir pu dématérialiser. Je voudrais en profiter pour remercier les services informatiques et Martine Fatôme qui gère ce dossier pour l'engagement à la fois de Martine et des services sur cette dématérialisation qui nous tenait à cœur. La délibération est soumise aux voix.

Le conseil adopte.

20h35 Votants : **148**

Pour : **140** Contre : **0** Abstentions : **8** NPPV : **0**

39 – MARCHÉ DE FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ - AVENANT D'INTÉGRATION DU MÉCANISME DE CAPACITÉ

Rapporteur : Monsieur CATHERINE

A compter du 1^{er} janvier 2017, les fournisseurs d'électricité se sont vus imposer une obligation de capacité en acquérant des garanties de capacité. Ce mécanisme a pour objectif de garantir durablement la sécurité d'approvisionnement en électricité. C'est le RTE (Réseau de Transport de l'Electricité) qui est en charge de l'équilibre entre l'offre et la demande et qui calcule chaque année l'obligation de capacité de chaque fournisseur. Cette contribution financière (et non évolution du coût) est donc répercutée sur chaque client.

Les coefficients de capacité sont différents selon la typologie des points de comptage liés à la puissance souscrite : C4, C3 et C2.

Toutes les consommations sont majorées de la façon suivante :

. 1.99 €/MWh pour les sites C4 (soit une majoration de 3.74 %/MWh)

. 1.67 €/MWh pour les sites C3 (soit une majoration de 2.66 %/MWh)

. 1.57 €/MWh pour les sites C2 (soit une majoration de 2.55 %/MWh)

Le Conseil municipal est invité à autoriser la passation d'un avenant intégrant cette nouvelle contribution financière.

M. HUBERT : Suite à la précision, nous n'avions pas trouvé le fournisseur donc effectivement, maintenant qu'on nous a expliqué que le fournisseur était bien Electricité de France, nous allons voter pour à la place de s'être abstenus.

Le conseil adopte.

20h38 Votants : **143**

Pour : **140** Contre : **0** Abstentions : **3** NPPV : **0**

40 – CONVENTION ENTRE ENEDIS ET LA COMMUNE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN RELATIVE À LA CARTOGRAPHIE À MOYENNE ÉCHELLE DES OUVRAGES DE RÉSEAUX PUBLICS DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ

Rapporteur : Monsieur CATHERINE

La commune de Cherbourg-en-Cotentin est autorité organisatrice de la distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés sur son territoire.

A ce titre, une négociation est en cours entre la commune de Cherbourg-en-Cotentin, autorité concédante, et Enedis, concessionnaire, pour la rédaction du nouveau contrat de concession de distribution d'électricité. Ce contrat unique fusionne et remplace les cinq contrats des cinq villes historiques.

Les deux parties s'accordent pour que ce nouveau contrat soit un outil de gestion raisonnée des réseaux et une aide à la planification énergétique du territoire. L'échange de données cartographiques est essentiel pour permettre cette évolution.

Enedis, en tant que gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité sur le territoire de la concession, établit et tient à jour une cartographie du réseau.

La fourniture d'une mise à jour de la cartographie du réseau telle que décrite dans la convention, prévue deux fois par an, est gratuite.

Sur la base d'un modèle national, une convention a été établie pour fixer les modalités d'échanges de plans et de données cartographiques à moyenne échelle aux fins de faciliter l'accomplissement des missions respectives des deux signataires.

Le Conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative à la cartographie à moyenne échelle des ouvrages des réseaux publics de distribution d'électricité de la concession de la commune de Cherbourg-en-Cotentin.

M. DELESTRE : On votera cette délibération qui permet d'assurer la sécurité des populations et des salariés qui travaillent sur les réseaux, bien entendu. Cependant, j'aime bien la façon dont est rédigée la convention puisqu'elle dit la vérité : ENEDIS société anonyme. Et actuellement la société anonyme ENEDIS est en train de poser les fameux compteurs Linky et je trouve que depuis la déréglementation du marché de l'énergie, ce compteur est le dernier avatar de cette déréglementation. Il se met en place actuellement sur notre territoire et il devrait, à notre avis, être soumis au vote des élus pour la bonne information de nos concitoyens. De nombreuses municipalités ont délibéré contre ces installations chez les usagers de l'électricité. Il n'est pas trop tard pour initier un débat au conseil municipal permettant d'apporter des arguments à la population et d'exprimer ainsi une position du conseil.

M. ARRIVÉ : Merci. Je ne sais pas si Monsieur Catherine voudra compléter mais vous êtes déjà intervenu Monsieur Delestre en conseil en posant la question, je vous avais expliqué à l'époque que les délibérations des maires qui allaient dans ce sens ont toutes été rejetées...

M. DELESTRE : Non, cela évolue, la réglementation évolue.

M. ARRIVÉ : Non, tous les jugements sur les délibérations prises par les conseils municipaux ont annulé les délibérations.

M. DELESTRE : C'est faux parce que, justement, ce qui est intéressant, c'est de savoir que la raison pour laquelle il est de plus en plus difficile de retoquer les recours en tribunal administratif, c'est que la pose de ces compteurs est basée sur le fait que les gens peuvent à tout moment connaître l'information de leur consommation grâce à Internet mais il n'y a pas égalité sur le territoire par rapport à Internet. Tout le monde n'a pas Internet et donc la CNIL actuellement donne un avis défavorable à cette inégalité, met en cause effectivement cette inégalité et les délibérations sont de plus en plus difficiles à retoquer. C'est pour cela que j'interviens, c'est parce qu'il y a un argument reposant sur l'injustice dans la pose de ces compteurs. Voilà, je vous invite à vous informer.

M. ARRIVÉ : Je regarderai sur Internet M. Delestre.

M. CATHERINE : Mais pour l'instant, les délibérations ont toutes été annulées par les tribunaux, que cela vous plaise ou non. Cependant, on peut effectivement avoir un débat sur le compteur Linky mais je vous rappelle quand même que le déploiement est déjà largement avancé sur Cherbourg-en-Cotentin. Plus de la moitié des compteurs ont d'ores et déjà été installés sur la ville.

M. DELESTRE : Dans les logements des bailleurs sociaux.

M. CATHERINE : Pas seulement. Chez les privés également et aussi dans nos bâtiments en tant que collectivité.

M. DELESTRE : Il y a une évolution juridique actuellement qui est intéressante.

Le conseil adopte.

20h42 Votants : **143**

Pour : **135** Contre : **1** Abstentions : **7** NPPV : **0**

41 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION CHERBOURG ENSEMBLE

Rapporteur : Monsieur FAGNEN

Depuis 2009, l'association Cherbourg-Ensemble organise chaque année le marché de Noël et son programme d'animations.

En 2016, l'association a proposé de compléter son programme d'animations en reprenant la mise en place de la patinoire et de la piste de luge éphémères.

Au terme de cette édition, l'association a enregistré un déficit dû à la reprise tardive des animations patinoire et piste de luge.

Dans ce cadre l'association sollicite le soutien financier de la ville à hauteur de 32 292,00 € pour faire face à ce déficit lié uniquement à la mise en place de la patinoire et de la piste de luge éphémères pour les fêtes de fin d'année.

Le Conseil municipal est invité à :

- autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs avec l'association Cherbourg-Ensemble,
- autoriser le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 32 292,00 € à l'association Cherbourg-Ensemble,
- autoriser les virements de crédits nécessaires au versement de cette subvention.

Le conseil adopte.

20h44 Votants : **143**

Pour : **140** Contre : **0** Abstentions : **3** NPPV : **0**

42 – FESTIVAL " LES VOYAGEURS IMMOBILES " - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CENTRE E. LECLERC DE TOURLAVILLE - SIGNATURE

Rapporteur : Madame GENTILE

La commune de Cherbourg-en-Cotentin inaugure un nouveau festival dédié à la Pop Culture. Cette manifestation intitulée *Les voyageurs immobiles*, se tiendra les 01, 02 et 03 septembre 2017, dans le nouveau complexe culturel, *Le Quasar*. Son objectif est la valorisation de nouvelles formes d'expression artistique à l'ère numérique.

Il s'agit également d'élargir le public des différents équipements culturels du Quasar et d'accroître l'attractivité de la commune.

Dans ce cadre, une programmation est en cours d'élaboration, et il est proposé d'organiser plus particulièrement un salon du livre et de l'objet dérivé de la pop culture. Pour mener à bien ce projet, il est envisagé de collaborer avec le Centre E. Leclerc de Tourlaville.

Une convention de partenariat précise les engagements réciproques de la commune et de son partenaire.

Le Conseil municipal est invité à autoriser la signature de la convention de partenariat conclue entre la commune de Cherbourg-en-Cotentin et le Centre E. Leclerc de Tourlaville.

Le conseil adopte.

20h46 Votants : **143**

Pour : **138** Contre : **0** Abstentions : **5** NPPV : **0**

43 – FESTIVAL " LES VOYAGEURS IMMOBILES " - GRATUITÉ D'ENTRÉE AU MUSÉE THOMAS HENRY A TITRE TEMPORAIRE - AUTORISATION

Rapporteur : Madame GENTILE

A l'occasion de l'exposition Winsor McCay, *de Little Nemo au Lusitania*, qui se déroulera du 23 juin au 1^{er} octobre 2017, la commune de Cherbourg-en-Cotentin inaugure un nouvel événement dédié à la Pop Culture.

Cet événement intitulé *Les Voyageurs Immobiles*, se déroulera au Quasar, les 01, 02 et 03 septembre 2017.

Durant les trois jours du festival, afin de favoriser le libre accès du public à l'ensemble des lieux d'animation et particulièrement au musée, il est proposé au Conseil municipal de mettre en place à titre temporaire, la gratuité d'accès au musée Thomas Henry du 1^{er} au 3 septembre 2017 inclus.

M. ARRIVÉ : Je vois Lydia Thieulent qui est en face de moi et je cherche aussi Anna Pic mais puisqu'on parle du musée Thomas Henry, nous avons reçu aujourd'hui une délégation venue d'Australie dans le cadre des travaux qui sont les nôtres sur la préparation de l'accueil des familles. Ils ont pu visiter à la fois le musée, Le Quasar, la bibliothèque et je pense qu'ils ont été extrêmement satisfaits de l'équipement culturel.

Le conseil adopte.

20h47 Votants : **143**

Pour : **140** Contre : **0** Abstentions : **3** NPPV : **0**

44 – CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT COMMUNAL - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2016/2017 AVEC LE DÉPARTEMENT DE LA MANCHE - AUTORISATION DE SIGNATURE

Rapporteur : Madame GENTILE

Dans le cadre de la loi du 13 août 2014, le Département de la Manche a adopté en février 2008, pour une période de 3 ans, une charte de l'éducation artistique. Un partenariat s'est instauré entre le Conservatoire et le Conseil Général dans le cadre de cette charte au titre principalement de l'aide à la formation des enseignants.

Le nouveau schéma départemental adopté pour 2015/2018 vient soutenir les projets relevant des pratiques artistiques en amateur, encourage les résidences d'artistes et poursuit l'aide au travail en réseau des établissements.

Aussi, dans le cadre de ce plan, le Conservatoire bénéficie pour l'année scolaire 2016/2017 d'une aide financière du conseil départemental de la Manche d'un montant de 25 000 €. En contrepartie, le Conservatoire s'engage à atteindre les objectifs suivants : réflexion, en lien avec l'éducation nationale, pour la mise en œuvre d'une classe à horaires aménagés et poursuite du travail pour l'évolution de l'établissement vers un Conservatoire à Rayonnement Communal.

Le conseil est invité à autoriser M. le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens pour 2016/2017.

Le conseil adopte.

20h49 Votants : **143**

Pour : **139** Contre : **0** Abstentions : **4** NPPV : **0**

45 – LA TOUR DE L'HORLOGE : REMISE GRACIEUSE DE DETTE

Rapporteur : Madame GENTILE

Entre 2006 et 2015, la société « La Tour de l'horloge » représentée par M. Montfort a exploité un salon de thé au château des Ravalets et il a été signé une convention entre la ville et M. Montfort qui a été dénoncée par le gérant en novembre 2015 pour cessation d'activité.

Or, des titres de recettes avaient été émis pour un montant total de 926,88 €. Cette somme a été réclamée à M. Montfort, mais celui-ci, aujourd'hui retraité et sans activité sollicite une remise gracieuse.

Le conseil est invité à accorder une remise gracieuse de la dette de M. Montfort d'un montant de 926,88 €.

Le conseil adopte.

20h50 Votants : **143**

Pour : **113** Contre : **0** Abstentions : **30** NPPV : **0**

46 – CONVENTION POUR LES FORMATIONS À DESTINATION DES ÉLÈVES DE 3ÈME DES COLLÈGES PUBLICS ET PRIVÉS DU TERRITOIRE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN

Rapporteur : Monsieur BASTIAN

La commune de Cherbourg-en-Cotentin possède sur son territoire des défibrillateurs automatiques et afin d'assurer une formation du public gratuite, elle a engagé un partenariat avec l'association Cœur et Cancer et la Croix Rouge.

La commune souhaite poursuivre son partenariat avec l'Association de Sauvetage et d'Education à la Sécurité Cotentin (ASES Cotentin) pour former les collégiens. La mise en œuvre de cette formation est prévue sur l'année scolaire 2016-2017.

Le conseil est invité à :

- autoriser M. le Maire de Cherbourg-en-Cotentin à signer une convention entre l'ASES Cotentin, Cœur et Cancer, l'éducation nationale et la collectivité.

Monsieur PICHON : Juste pour dire que je vais m'abstenir puisque je suis président de l'ASES.

Le conseil adopte.

20h00 Votants : **153**

Pour : **144** Contre : **8** Abstentions : **0** NPPV : **1**

47 – EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT " SOUTENIR LES PROJETS DE DÉCOUVERTE DE L'ENVIRONNEMENT PAR LES JEUNES "

Rapporteur : Monsieur LEROUX

L'agenda 21 de l'ex-communauté urbaine de Cherbourg soutenait les projets pédagogiques sur l'environnement par une aide technique et financière dans le cadre scolaire ou extra-scolaire. La Commune de Cherbourg-en-Cotentin entend conserver ce dispositif.

Le budget prévu est défini à 5 000 €. La règle retenue est à hauteur de 80 % du montant éligible de la demande plafonné à 500 €/classe. Une demande a été déposée par le collège Charcot.

Le conseil est invité à :

- accorder une subvention de 1 374,40 € pour le collège Charcot et sera versée sur présentation des factures attestant que la dépense a été effectuée,
- dire que la dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au budget compte 6574 830 663H ligne de crédit 41280.

Le conseil adopte.

20h51 Votants : **143**

Pour : **137** Contre : **0** Abstentions : **6** NPPV : **0**

48 – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION POUR LA GESTION DES FOYERS DE JEUNES TRAVAILLEUSES ET DE JEUNES TRAVAILLEURS - ANNÉE 2017

Rapporteur : Madame LAUNOY

Depuis de nombreuses années, la commune de Cherbourg-Octeville, puis Cherbourg-en-Cotentin et l'association pour la gestion des foyers de jeunes travailleuses et de jeunes travailleurs (FJT) entretiennent un partenariat étroit le domaine de l'insertion des jeunes par le logement.

Les dispositions de la loi du 12 avril 2000 et du décret du 6 Juin 2001, rendent obligatoire la conclusion d'une convention d'objectifs définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation des subventions d'un montant supérieur de 23 000 € par an attribuées par les collectivités aux organismes de droit privé.

Le conseil est invité à :

- adopter la convention d'objectifs et de moyens entre la commune de Cherbourg-en-Cotentin et l'association pour la gestion des foyers de jeunes travailleuses et de jeunes travailleurs pour l'année 2017 pour une subvention de fonctionnement de 140 000 €,

- à autoriser M. le Maire ou son représentant à signer cette convention.

Le conseil adopte.

20h52 Votants : **143**

Pour : **138** Contre : **0** Abstentions : **5** NPPV : **0**

49 – PORT CHANTEREYNE - PROGRAMME D' ACTIONS DE PROMOTION POUR LA SAISON 2017

Rapporteur : Monsieur LOUISET

Le plan de développement du port Chantereyne repose sur l'amélioration de la qualité des infrastructures et une politique commerciale offensive.

La délibération vise à présenter le plan d'actions de promotion envisagé pour la saison 2017 afin de développer la notoriété du Port Chantereyne et d'accroître sa fréquentation. Ce plan d'actions se décline autour des 3 axes, vecteurs de promotion de notre port de plaisance.

I – Port Chantereyne : port de destination et porte d'entrée touristique du territoire

- a) promouvoir Port Chantereyne auprès des structures constituant un relais vers les plaisanciers britanniques
- b) assurer une présence de Port Chantereyne sur les salons nautiques
 - * salon nautique de Düsseldorf
 - * salon nautique d'Amsterdam
 - * Boatshow de Southampton
 - * salon nautique de Paris
- c) outils de communication
 - * guide de l'escale 2017
 - * identité graphique port Chantereyne
 - * refonte du site internet
 - * vidéo de promotion
- d) campagnes de promotion du port sur des sites Internet spécialisés dans le nautisme
 - * reeds nautical almanach
 - * application navily
- e) accueil touristique sur le port de plaisance

II – Port Chantereyne : port d'accueil de nombreux événements nautiques

- a) Cherbourg nauting
- b) Solo/Duo Normandie 2017 de Granville à Cherbourg-en-Cotentin
- c) Transmanche Weymouth – Cherbourg
- d) L'entre 2 caps
- e) Trophée de l'île Pelée

III – Port Chantereyne : base d'entraînement et soutien à la voile sportive

- a) soutien aux skippers courant en Class 40
- b) partenariat avec les skippers locaux engagés dans la Solitaire du Figaro 2017

Le conseil est invité à :

- accorder la gratuité d'une nuitée pour 2 nuits payées au Port Chantereyne aux porteurs de la carte réduction distribuée sur le salon nautique d'Amsterdam,
- accorder les gratuités des prestations portuaires pour les bateaux participants à certains événements,
- accorder la gratuité des places de port et de 4 grutages au skipper cherbourgeois Alexis Loison,
- octroyer une subvention de 3 000 € au skipper Alexis Loison courant la Solitaire du Figaro 2017,
- autoriser M. le Maire à signer les diverses conventions.

Le conseil adopte.

21h00 Votants : **143**

Pour : **141** Contre : **0** Abstentions : **2** NPPV : **0**

50 – SOUTIEN À L'ASSOCIATION " MER ET TERROIR EN COTENTIN " POUR LA PARTICIPATION À LA SEE STADT FEST DE BREMERHAVEN 2017

Rapporteur : Madame PIC

En 2017, la « See Stadt Fest » se déroulera du 24 au 28 mai 2017 à Bremerhaven. Afin d'animer le stand municipal sur l'espace des villes jumelles de la fête et de promouvoir les produits du terroir normand, l'association « Mer et terroir en Cotentin » présentera et valorisera les produits locaux. Pour soutenir cette action, le conseil est invité à apporter un appui financier de 7 500 € à l'association Mer et terroir en Cotentin, prélevée sur la ligne 45 469.

Le conseil adopte.

21h02 Votants : **143**

Pour : **136** Contre : **0** Abstentions : **7** NPPV : **0**

51 – OFFICE DE GESTION DES ÉCOLES CATHOLIQUES (OGEC) – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION - AUTORISATION

Rapporteur : Monsieur LEPOITTEVIN

L'avenant à la convention liant la commune déléguée d'Équeurdreville-Hainneville à l'école Sainte Marie et à son OGEC, passée en Conseil municipal le 30 juin 2015, est arrivé à son terme à l'issue de l'année scolaire 2015/2016.

Afin de permettre le versement de la subvention et des frais de fonctionnements relatifs au premier trimestre scolaire, le Conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention pour un an renouvelable une fois. Cette convention couvre l'année scolaire 2016/2017.

Le conseil adopte.

19h57 Votants : **153**

Pour : **128** Contre : **1** Abstentions : **24** NPPV : **0**

Mme LAUNOY : Lors du dernier conseil municipal nous avons tenu à vous faire part de notre inquiétude quant au projet de fermeture de cinq premières du bac professionnel systèmes numériques pour les concentrer au lycée de Condé-sur-Noireau, la classe de première du lycée Tocqueville étant concernée par cette fermeture à la rentrée 2017. Inquiétude de la municipalité mais inquiétude également des élèves, des parents et des enseignants. Alors même que les impacts sur la vie quotidienne s'avéraient nombreux : à peu près deux heures de transport pour se rendre ou revenir de Condé-sur-Noireau, un internat qui ne pouvait a priori pas accueillir la totalité des élèves et un éloignement familial qui ne s'avérait pas être prévu.

Pour faire suite, nous souhaitons vous informer des derniers éléments. Nous avons appris par l'un des membres du réseau constitué qui relaie ces différentes inquiétudes que cette décision de fermeture a été reportée d'une année. Donc nous ne pouvons que nous féliciter que les élèves actuellement en seconde systèmes numériques puissent poursuivre leurs études en première là où ils étudient aujourd'hui. Néanmoins, dans un souci d'accès à cette formation et l'importance de la présence de cette filière dans les territoires, nous maintenons et nous maintiendrons notre demande de préservation des sites actuels et d'investissements pour consolider tout simplement les plateaux techniques. Merci.

Fin de séance : 21 h 05

Le Maire,



PJ : Annexes 1 et 2
Compte rendu des décisions
Compte rendu des marchés publics
Concessions funéraires

REPRESENTANTS de Cherbourg-en-Cotentin et de la Communauté d'Agglomération du Cotentin dans les conseils d'administration
des collèges de Cherbourg-en-Cotentin

COLLEGES	Représentants CEC	Représentants EPCI
Collège DIDEROT CD Tourlaville	Titulaire : Monique LORIMIER Suppléant : Thierry VALTON	Titulaire : Mme DELAUNAY Suppléant : Mme GESNOUIN
Collège LE CORRE CD Equeurdreville-Hainneville	Titulaire : Patrick TESSON Suppléant ÷	Titulaire : Martine GRUNEWALD Suppléant : Bertrand LEFRANC
Collège FERRY Commune déléguée Querqueville	Titulaire : Daniel LEGOUIX Suppléant : Raymond HEBERT	Titulaire : Gaëlle PEYPE Suppléant : Martine GRUNEWALD
Collège Zola Commune déléguée LA GLACERIE	Titulaire : Anne AMBROIS Suppléant : Sarah LETERRIER	Titulaire : Jean-Marie LINCHENEAU Suppléant : Christiane HUBERT
Collège LA BUCAILLE Commune déléguée Cherbourg-Octeville	Titulaire : Daniel LERECULEY Suppléante : Murielle JOZEAU MARGINE	Titulaire : Michel LOUISET Suppléant : Lydia THIEULENT
Collège CACHIN Commune déléguée Cherbourg-Octeville	Titulaire : Maryline HAIRON Suppléant : Anna PIC	Titulaire : Muriel JOZEAU-MARGINE Suppléant : Jean LAGARDE
Collège CHARCOT Commune déléguée Cherbourg-Octeville	Titulaire : Marie-Françoise LEBONNOIS Suppléant : Michel LOUISET	Titulaire : Nicolas VIVIER Suppléant : Lydia THIEULENT
Collège FERRONAY Commune déléguée Cherbourg-Octeville	Titulaire : Richard DELESTRE Suppléant : Karine HUREL	Titulaire : Christian CATHERINE Suppléant : Marie-Françoise LEBONNOIS
Collège les Provinces Commune déléguée Cherbourg-Octeville	Titulaire : Frédéric BASTIAN Suppléant : Anna PIC	Titulaire : Lydia THIEULENT Suppléante : Christian CATHERINE

LYCEES	Représentants au Conseil d'administration (délibération du 3 Février 2016)	Représentants CEC	Représentants CAC
Lycée Professionnel SAUXMARAIS commune déléguée de Tourlaville	<u>Titulaires</u> Philippe LEREVEREND Florence LE MONNYIER <u>Suppléants</u> Natalie RENARD - Hubert VIGNET	<u>Titulaire</u> Philippe LEREVEREND <u>Suppléant</u> Nathalie RENARD	<u>Titulaire</u> Florence LE MONNYIER <u>Suppléant</u> Hubert VIGNET
Lycée professionnel DOUCET Commune déléguée Equeurdreville-Hainneville	<u>Titulaires</u> Bertrand LEFRANC - Martine GRUNEWALD <u>Suppléant</u> Annick GODEFROY	<u>Titulaire</u> Bertrand LEFRANC <u>Suppléant</u> : Mme GODEFROY	<u>Titulaire</u> Martine GRUNEWALD
Lycée professionnel Alexis de TOCQUEVILLE Commune déléguée Cherbourg-Octeville	<u>Titulaires</u> Sylvain CHEMIN - Martine GRUNEWALD <u>Suppléants</u> Lydia THIEULENT – Christian CATHERINE	<u>Titulaire</u> Sylvain CHEMIN <u>Suppléant</u> Lydia THIEULENT	<u>Titulaire</u> Martine GRUNEWALD <u>Suppléant</u> Christian CATHERINE
Lycée d'enseignement général Alexis de TOCQUEVILLE Commune déléguée Cherbourg-Octeville	<u>Titulaires</u> Nicolas VIVIER - Martine GRUNEWALD <u>Suppléants</u> Sébastien FAGNEN - Christian CATHERINE	<u>Titulaire</u> Nicolas VIVIER <u>Suppléant</u> Sébastien FAGNEN	<u>Titulaire</u> Martine GRUNEWALD <u>Suppléant</u> Christian CATHERINE
Lycée JF MILLET Commune déléguée Cherbourg-Octeville	<u>Titulaires</u> Marie-Françoise LEBONNOIS Patrick TESSON <u>Suppléants</u> : Hugo POIDEVIN Guylaine GODIN	<u>Titulaire</u> Patrick TESSON <u>Suppléant</u> Hugo POIDEVIN	<u>Titulaire</u> Marie-Françoise LEBONNOIS <u>Suppléant</u> Guylaine GODIN
Lycée Victor GRIGNARD Commune déléguée Cherbourg-Octeville	<u>Titulaires</u> Agnès TAVARD – Karine HUREL <u>Suppléants</u> Dominique VAYER - Karine DUVAL	<u>Titulaire</u> Karine HUREL <u>Suppléant</u> Dominique VAYER	<u>Titulaire</u> Agnès TAVARD <u>Suppléant</u> Christian CATHERINE
Lycée Maritime et Aquacole Commune déléguée de Cherbourg-Octeville	<u>Titulaire</u> :M. LOUISET <u>Suppléant</u> : Marie-Françoise LEBONNOIS	<u>Titulaire</u> :M. LOUISET <u>Suppléant</u> : Florence LE MONNYER	<u>Titulaire</u> : Marie-Françoise LEBONNOIS <u>Suppléant</u> : Lydia THIEULENT

REPRESENTANTS de Cherbourg-en-Cotentin et de la Communauté d'Agglomération du Cotentin dans les conseils d'administration des collèges de l'agglomération

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE
Prises en application des dispositions de l'article L.2122-22
Du Code Général des Collectivités Territoriales

DM_2017_0029_CC du 1^{er} février 2017

Mme Colette ERMISSE à Tourlaville

Révision du bail n°40 – autorisation de passage sur les terrains voisins du Foyer des loisirs et de la solidarité – à compter du 01.01.2017 – 56,24 €/an

DM_2017_0030_CC du 1^{er} février 2017

Société GDE à Yvetot-Bocage

Reprise de compteurs d'eau usagés (pour information, en 2016, recette de 4 224 €)

DM_2017_0031_CC du 02 février 2017

Espace Culturel Buisson de la commune déléguée de Tourlaville

Organisation d'un spectacle les 07 et 08 février 2017 – Rémunération de Monsieur Frank LAWRENCE – Régisseur plateau – 12 € de l'heure

DM_2017_0032_CC du 02 février 2017

Espace Culturel Buisson de la commune déléguée de Tourlaville

Organisation d'un spectacle le 11 février 2017 – Rémunération de Monsieur William DOLBEC – Régisseur lumière – 12 € de l'heure

DM_2017_0033_CC du 02 février 2017

Espace Culturel Buisson de la commune déléguée de Tourlaville

Organisation d'un spectacle les 07 et 08 février 2017 – Rémunération de Monsieur William DOLBEC – Régisseur lumière – 12 € de l'heure

DM_2017_0034_CC du 02 février 2017

CAF de la Manche

Tarifs d'urgence crèches et structures multi-accueil lors de situations particulières, applicable à compter du 1^{er} janvier 2017. Tarif horaire fixe selon quotient familial.

DM_2017_0035_CC du 03 février 2017

Structures multi-accueil à Equeurdreville-Hainneville

Modification de la régie de recettes – Frais de garde des enfants dans les structures « La Ribambelle » et « La Fenotte », ainsi qu'aux domiciles des assistantes maternelles.

DM_2017_0036_CC du 03 février 2017

Groupe de Recherches Archéologiques du Cotentin (G.R.A.C.) à Querqueville

Mise à disposition de locaux sis 21 rue Bonhomme à Cherbourg-Octeville, à titre gratuit, pour le dépôt d'archives, à compter du 1^{er} janvier 2017, pendant 1 an, renouvelable.

DM_2017_0037_CC du 06 février 2017

Société Clear Channel à Boulogne-Billancourt

Mise à disposition, au tarif de 1 166,67 € HT/an, de deux panneaux d'affichage d'une superficie totale de 48 m², à compter du 24 juin 2016, pour une durée de 6 ans.

DM_2017_0038_CC du 06 février 2017

Commune de Cherbourg-en-Cotentin

Prestations de services. Occupation du domaine public de voirie.

- **les tarifs de la direction de la voirie et de l'éclairage public :**

Il est proposé d'appliquer une augmentation de 0,8 % à l'ensemble des tarifs joints en annexe, exception faite du coût horaire des agents des différents services qui est calculé en fonction de l'indice national des salaires du BTP publié dans le Moniteur des Travaux Publics. Pour l'année considérée, l'augmentation est de 1,35 %.

- **le tarif d'occupation du domaine public de voirie** pour les canalisations souterraines des réseaux de chauffage urbain. Le montant annuel est calculé selon la formule suivante :

20 € x L x D x Cn dans laquelle :

L = longueur de la canalisation en mètre

D = diamètre intérieur de la canalisation en mètre

L x D déterminant la surface en m²

Cn = coefficient d'actualisation calculé tel que $Cn = \frac{In}{Io}$

In = moyenne des coefficients connus de la fin de chacun des 4 trimestres précédents au 1^{er} janvier 2017

soit moyenne 2016 = (TP01 déc. 15 + TP01 mars 16 + TP01 juin 16 + TP01 sept. 16)/4
= (658,7 + 654,1 + 667,2 + 670,4)/4 = 662.6

Io = moyenne des coefficients de la fin de chacun des 4 trimestres de l'année 2012
soit moyenne 2012 = (TP01 déc. 11 + TP01 mars 12 + TP01 juin 12 + TP01 sept. 12)/4
= (686,5 + 698,3 + 698,6 + 702,3)/4 = 696.4

- **le tarif d'occupation du domaine public de voirie non aménagé** y compris dans les zones d'activités. Le montant annuel est calculé selon la formule suivante :

1 € x m² x Cn dans laquelle :

Cn = coefficient d'actualisation calculé tel que $Cn = \frac{In}{Io}$

In = moyenne des coefficients connus de la fin de chacun des 4 trimestres précédents au 1^{er} janvier 2017

soit moyenne 2016 = (TP01 déc. 15 + TP01 mars 16 + TP01 juin 16 + TP01 sept. 16)/4
= (658,7 + 654,1 + 667,2 + 670,4)/4 = 662.6

Io = moyenne des coefficients de la fin de chacun des 4 trimestres de l'année 2012
soit moyenne 2012 = (TP01 déc. 11 + TP01 mars 12 + TP01 juin 12 + TP01 sept. 12)/4
= (686,5 + 698,3 + 698,6 + 702,3)/4 = 696.4

- **le tarif d'occupation du domaine public de voirie relatif aux pistes de desserte.**

Ces pistes de desserte concernent tous les accès et/ou sorties d'établissement à usage commercial : stations de distribution de carburant, de lavage automobile, de garage automobile, concessionnaires automobiles. Le montant annuel est calculé selon la formule suivante :

12 € x m² x Cn dans laquelle :

Cn = coefficient d'actualisation calculé tel que $Cn = \frac{In}{Io}$

In = moyenne des coefficients connus de la fin de chacun des 4 trimestres précédents au 1^{er} janvier 2017

soit moyenne 2016 = (TP01 déc. 15 + TP01 mars 16 + TP01 juin 16 + TP01 sept. 16)/4
= (658,7 + 654,1 + 667,2 + 670,4)/4 = 662.6

Io = moyenne des coefficients de la fin de chacun des 4 trimestres de l'année 2013
soit moyenne 2013 = (TP01 déc. 12 + TP01 mars 13 + TP01 juin 13 + TP01 sept. 13)/4
= (702,1 + 706,4 + 701,7 + 703,9)/4 = 703.5

Toutes les redevances calculées en application des tarifs ci-dessus sont arrondies selon la règle de l'arrondi le plus proche en application de l'article L.2322-4 du code général de la propriété des personnes publiques.

Tous les tarifs ci-dessus s'appliquent à compter du 1^{er} janvier 2017.

DESIGNATION	TARIFS HORAIRES 2016 en Euros	ACTUALISATION	TARIFS HORAIRES 2017 en Euros
<u>MATERIEL</u>			
Transport	34,85 €	0,80%	35,13 €
Bulldozer	47,19 €	0,80%	47,57 €
Balayeuse arroseuse	47,19 €	0,80%	47,57 €
Pelle hydraulique	39,95 €	0,80%	40,27 €
Tracto-pelle	39,64 €	0,80%	39,96 €
Compresseur	25,56 €	0,80%	25,76 €
Tracteur routier	57,05 €	0,80%	57,51 €
Camion de chantier	39,09 €	0,80%	39,40 €
Goudronneuse	36,26 €	0,80%	36,55 €
Rouleau	34,27 €	0,80%	34,54 €
Petit rouleau	7,64 €	0,80%	7,70 €
Débroussaillieuse	10,00 €	0,80%	10,08 €
<u>PERSONNEL</u>			
Agent du service voirie	26,19 €	NAT juillet 16/ NAT juillet 15 soit: 524,7/517,7 1,35%	26,54 €
Agent du service signalisation	30,34 €	1,35%	30,75 €
		(*)NAT=indice national des salaires du BTP	

DM_2017_0039_CC du 07 février 2017

Association Au fil de l'écran à Equeurdreville-Hainneville

Activités péri-éducatives – ateliers de découverte photo-vidéo – 12 séances de janvier à avril 2017 – 630 €

DM_2017_0040_CC du 07 février 2017

Mme Loïse MITTERRAND à Querqueville

Activités péri-éducatives – ateliers de découverte arts plastiques – 22 séances de janvier à juillet 2017 – 1 155 €

DM_2017_0041_CC du 07 février 2017

Club gymnique Cherbourgeois à Cherbourg-Octeville

Activités péri-éducatives – ateliers de découverte trampoline, gymnastique et acrogym – 115 séances de janvier à juillet 2017 – 5 175 €

DM_2017_0042_CC du 07 février 2017

Association Patronage Laïque d'Equeurdreville (PLE) à Equeurdreville-Hainneville

Activités péri-éducatives – ateliers de découverte éveil musical et arts plastiques – 56 séances de janvier à juillet 2017 – 2 940 €

DM_2017_0043_CC du 07 février 2017

AS Cherbourg Athlétisme à Cherbourg-Octeville

Activités péri-éducatives – ateliers de découverte athlétisme – 10 séances d'avril à juillet 2017 – 450 €

DM_2017_0044_CC du 07 février 2017

Rugby Club Cherbourg Hague à Cherbourg-Octeville

Activités péri-éducatives – ateliers de découverte rugby – 22 séances de janvier à juillet 2017 – 990 €

DM_2017_0045_CC du 07 février 2017

Association U.S.T.E. Tennis de table à Equeurdreville-Hainneville

Activités péri-éducatives – ateliers de découverte tennis de table – 16 séances de janvier à juillet 2017 – 720 €

DM_2017_0046_CC du 07 février 2017

Ecole de PREETI à Turlaville

Activités péri-éducatives – ateliers de découverte jeux et découverte de l'Inde – 19 séances de janvier à juillet 2017 – 997,50 €

DM_2017_0047_CC du 07 février 2017

M. Nathaniel LEGENDRE à Equeurdreville-Hainneville

Activités péri-éducatives – ateliers de découverte bande dessinée – 41 séances de janvier à juillet 2017 – 2 152,50 €

DM_2017_0048_CC du 07 février 2017

Mme Sophie MAISSE à Vasteville

Activités péri-éducatives – ateliers de découverte éveil sensoriel – 35 séances de janvier à juillet 2017 – 1 837,50 €

DM_2017_0049_CC du 07 février 2017

Mme Karine BASTIE à Turlaville

Activités péri-éducatives – ateliers de découverte éveil nutritionnel – 39 séances de janvier à juillet 2017 – 2 047,50 €

DM_2017_0050_CC du 07 février 2017

M. Jean-Christophe KIANG à Cherbourg-Octeville

Activités péri-éducatives – ateliers de découverte judo – 61 séances de janvier à juillet 2017 – 3 202,50 €

DM_2017_0051_CC du 07 février 2017

Association de Sauvetage et d'Education à la Sécurité du Cotentin (ASES) à Turlaville

Activités péri-éducatives – ateliers de découverte secourisme – 22 séances de janvier à juillet 2017 – 1 155 €

DM_2017_0052_CC du 07 février 2017

Association Gym 2000 à Querqueville

Activités péri-éducatives – ateliers de découverte gymnastique – 17 séances de janvier à juillet 2017 – 765 €

DM_2017_0053_CC du 07 février 2017

Salles et Centre aéré Le Bas des Traînes à Turlaville

Révisions des tarifs :

ARTICLE 1^{er} - Une augmentation de 0,8 % est appliquée sur les tarifs actuels et en conséquence fixons à compter du 1^{er}/03/2017 les nouveaux tarifs de la façon suivante :

CONDITIONS DE LOCATION DES SALLES
Pour les manifestations organisées conjointement avec la ville, les salles seront mises à disposition gratuitement
Dans le cadre des campagnes électorales : les salles seront mises à disposition gratuitement
En fonction des possibilités, les associations dont le siège social est situé sur la commune justifiant d'une existence légale (statuts Loi 1901) bénéficient de la gratuité des salles (limitation à trois par an). Au-delà, l'utilisation sera payante.
Annulation : En cas de désistement 25 % des frais resteront exigibles si l'annulation n'a pas été signalée par écrit au moins 30 jours avant la date retenue.

LOCATIONS	Salle Europe 1 Salle Girettes	Salle Europe 2 Salle Renan	Salle Ancienne Mairie *	Salle Houelbecq
TARIF JOURNALIER (du lundi au vendredi - 16 h)				
- Sociétés et contribuables de la Commune	261,00 €	212,00 €	GRATUIT	53,00 €
- Sociétés extérieures et particuliers non contribuables de la Commune	392,00 €	320,00 €		79,00 €
FORFAIT WEEK-END				
- Sociétés et contribuables de la Commune	416,00 €	344,00 €	-	-
- Sociétés extérieures et particuliers non contribuables de la Commune	614,00 €	503,00 €		
* utilisation pour les réunions de bureau et Assemblées Générales				
FRAIS DE FONCTIONNEMENT				
TARIF JOURNALIER (du lundi au vendredi - 16 h)	56,45 €	56,45 €	-	-
TARIF WEEK-END	112,00 €	112,00 €	-	-
ASTREINTE Intervention non justifiée de l'astreinte	51,00 €			
* Utilisation pour les réunions de bureau et Assemblées Générales				

Salle polyvalente de Bagatelle : en fonction du motif d'utilisation, il sera réclamé deux fois le tarif afférent aux salles Europe 1 et Girettes. (Le transport et la mise en place du matériel seront à la charge de l'occupant).

Centre Aéré le Bas des Traines

- Associations et contribuables de la Commune : 63,50 € /jour
- Associations et contribuables hors Commune : 89,00 € /jour

Ce tarif s'applique à partir de la deuxième utilisation pour les associations dont le siège social est situé sur la commune.

DM_2017_0054_CC du 07 février 2017

Tout est son contraire à Villejuif

Contrat de cession spectacle « René renaît » le 09.06.17 dans le cadre des Passeurs du soir – 1 800 € TTC

DM_2017_0055_CC du 07 février 2017

K-BESTAN à Nevers

Contrat de cession spectacle « Le grenier à pépé » le 06.06.17 dans le cadre des Passeurs du soir – 1 880 € TTC

DM_2017_0056_CC du 08 février 2017

Tennis Club EH à Equeurdreville-Hainneville

Activités péri-éducatives – ateliers de découverte tennis – 25 séances de janvier à juillet 2017 – 1 125 €

DM_2017_0057_CC du 08 février 2017

M. Joël DUBOIS à Equeurdreville-Hainneville

Activités péri-éducatives – ateliers de découverte éveil musical et body drum – 36 séances de janvier à juillet 2017 – 1 890 €

DM_2017_0058_CC du 08 février 2017

Mme Nelya KANTSEROVA à Cherbourg-Octeville

Activités péri-éducatives – ateliers de découverte modelage – 41 séances de janvier à juillet 2017 – 2 152,50 €

DM_2017_0059_CC du 08 février 2017

Les Francas à Equeurdreville-Hainneville

Activités péri-éducatives – ateliers de découverte calligraphie – 14 séances de février à juillet 2017 – 735 €

DM_2017_0060_CC du 08 février 2017

Association sportive d'Hainneville à Equeurdreville-Hainneville

Activités péri-éducatives – ateliers de découverte badminton, basket, jeux de ballons, motricité et kinball – 109 séances de janvier à juillet 2017 – 4 905 €

DM_2017_0061_CC du 08 février 2017

Football club EH à Equeurdreville-Hainneville

Activités péri-éducatives – ateliers de découverte football – 59 séances de janvier à juillet 2017 – 2 655 €

DM_2017_0062_CC du 08 février 2017

Les Francas à Equeurdreville-Hainneville

Activités péri-éducatives – ateliers de découverte jardin, langue des signes, web radio, sports innovants et jeux de construction, et cuisine – 134 séances de janvier à juillet 2017 – 5 025 €

DM_2017_0063_CC du 09 février 2017

Patronage Laïque Equeurdrevillais à Equeurdreville-Hainneville

Atelier chant choral pour les enfants à la maison de quartier du centre-ville – 22 séances de janvier à juin 2017 – 1 155 €

DM_2017_0064_CC du 09 février 2017

Patronage Laïque Equeurdrevillais à Equeurdreville-Hainneville

Atelier chant choral pour les adultes à la maison de quartier du centre-ville – 21 séances de janvier à juin 2017 – 1 102,50 €

DM_2017_0065_CC du 09 février 2017

Mme Régine BLAS à Equeurdreville-Hainneville

Atelier relaxation à la maison de quartier du centre-ville – 20 séances de janvier à juin 2017 – 800 €

DM_2017_0066_CC du 09 février 2017

M. Christophe MALTERRE à Cherbourg-Octeville

Atelier sculpture, création d'objets et de meubles en volume à partir de matériaux de récupération - maison de quartier du centre-ville – 23 séances de janvier à juin 2017 – 2 012,50 €

DM_2017_0067_CC du 09 février 2017

M. Nathaniel LEGENDRE à Equeurdreville-Hainneville

Atelier dessin, techniques graphiques et BD à la maison de quartier du centre-ville – 22 séances de janvier à juin 2017 – 2 310 €

DM_2017_0068_CC du 09 février 2017

M. Jean-Paul HEBERT, chasseur agréé

Piégeage de ragondins à l'espace loisirs de Collignon (Tourlaville) – Prise en charge des frais kilométriques de Monsieur Jean-Paul HEBERT, chasseur agréé par la Préfecture – 381,29 € pour les périodes suivantes : du 1^{er} au 29 septembre 2016 – du 05 au 14 décembre 2016 et du 18 au 28 décembre 2016

DM_2017_0069_CC du 10 février 2017

Mme Marie-Louise Frigout à La Glacerie

Réfection du mur de clôture de soutènement – Rue du Val Pré Vert – Parcelle n° AE 85 – Autorisation de pénétrer dans la propriété

DM_2017_0070_CC du 10 février 2017

Mme Karine BASTIE, diététicienne à Tourlaville

Ateliers santé et alimentation équilibrée – 3 séances les 03, 10 et 17 mars 2017 – Point d'accueil des Flamands du service Vie des Quartiers de Tourlaville – Total de la prestation 350 €

DM_2017_0071_CC du 14 février 2017

M. Bernard NÉDÉLEC à Cherbourg-Octeville

Convention pour l'abaissement d'un mur mitoyen entre la commune de Cherbourg-en-Cotentin, propriétaire de la parcelle n° 959, section 383 AM, et Monsieur NÉDÉLEC, propriétaire de la parcelle n° 972, section 383 AM

DM_2017_0072_CC du 20 février 2017

M. et Mme GASPARYAN Arthur à Tourlaville

Mise à disposition d'un logement de type F2, à titre gratuit, du 01/01 au 31/03/2017. Convention renouvelable tous les trois mois

DM_2017_0073_CC du 20 février 2017

Ville de Cherbourg-Octeville

Vente de 7 lots de foin – Attribution des lots aux offres les mieux disantes – 847 €

DM_2017_0074_CC du 20 février 2017

Comité d'entreprise CTC Zephir Bus à Tourlaville

Tarifs préférentiels pour l'entrée au centre aquatique d'Equeurdreville-Hainneville pour les comités d'entreprises et amicales du personnel

	Tarif CE	Tarif Public
Carte 10 entrées Adulte Hall Bassins (à partir de 17 ans)	27,50 €	36,40 €
Carte 10 entrées Enfant Hall Bassins (de 3 à 16 ans inclus)	21,40 €	28,10 €
Carte 10 Heures Hall Bassins	18,90 €	21,70 €
Carte 10 entrées Espace Détente (à partir de 17 ans)	57,20 €	75,90 €
Carte 5 entrées Espace Détente (à partir de 17 ans)	28,60 €	38,00 €

DM_2017_0075_CC du 21 février 2017

EURL Lithosphère à Caen

Rémunération de Monsieur Arnaud GUÉRIN, intervenant pour la maison du littoral et de l'environnement – Animation d'une conférence « Les Malouines, paradis sauvage du grand sud » le 19.03.2017 – 378,30 € TTC

DM_2017_0076_CC du 21 février 2017

M. Mickaël BARRIOZ à Gorge (50)

Maison du littoral et de l'environnement – Animation d'une sortie nature « La nuit des amphibiens » le 28 avril 2017 – 213 € TTC

DM_2017_0077_CC du 21 février 2017

Département de la Manche/Musée Maritime de l'Île de Tatihou à Saint-Vaast-la-Hougue

Maison du littoral et de l'environnement – Prêt d'une exposition intitulée « Du mégalodon à la roussette, requins de nos côtes » exposée dans la structure - Du 28.02 au 31.03.2017 – Valeur de l'assurance 3 900 €

DM_2017_0078_CC du 21 février 2017

Mme Chantal RONSIN à La Glacerie

Maison du littoral et de l'environnement – Animation d'une sortie nature « La flore », le 13 mai 2017 – 130 €

DM_2017_0079_CC du 21 février 2017

Association sportive municipale et communautaire à Cherbourg-Octeville

Convention d'occupation du local 1 rue Noël à titre gratuit – Mise à disposition de l'appartement de 60,78 m² – A compter du 1^{er} janvier 2017

DM_2017_0080_CC du 21 février 2017

Espace Culturel Buisson de la commune déléguée de Tourlaville

Contrat de cession avec Ruq Spectacles – Programmation du spectacle de Vincent DEDIENNE « S'il se passe quelque chose » le 09 mars 2017 – 4 747,50 € TTC

DM_2017_0081_CC du 21 février 2017

Espace Culturel Buisson de la commune déléguée de Tourlaville

Contrat de cession avec Monsieur Max Production – Programmation du spectacle de « Sacco et Vanzetti » le 05 avril 2017 - 4 747,50 € TTC

DM_2017_0082_CC du 21 février 2017

FDGDON 50 à Saint-Gilles

Lutte collective contre les rongeurs aquatiques sur le bassin versant de la Divette et Côtiers de la Hague – 667 € pour l'année 2016

DM_2017_0083_CC du 22 février 2017

Mme Valérie GOHEL, psychologue à Tourlaville

Lieu Parents-Enfants – Animation d'un café parentalité sur le thème « la gestion des émotions de l'enfant de la naissance à 4 ans » le 04 mars 2017 – 150 € TTC

DM_2017_0084_CC du 22 février 2017

Société Prez'apps, à Paris

Lieu Parents-Enfants – Animation d'une soirée conférence-débat par Madame Héloïse JUNIER, psychologue, sur le thème « l'attachement dès la naissance, notre sécurité intérieure » le 14 mars 2017 à l'Hôtel de Ville de Tourlaville – 764 € TTC

DM_2017_0085_CC du 22 février 2017

M. Christophe MALTERRE, artiste plasticien à Cherbourg-Octeville

Animation d'un atelier peinture sur le thème de l'enchantement – salle de l'Europe à Tourlaville – mercredi 15 mars 2017 – 500 € TTC

DM_2017_0086_CC du 22 février 2017

M. François THIEBOT à Flamanville

Lecture d'un conte « la petite fée goûte d'eau » et fabrication de sucettes - salle de l'Europe à Tourlaville – mercredi 15 mars 2017 à 15h30, 16h30 et 17h30 – 550 € TTC

DM_2017_0087_CC du 24 février 2017

Commune déléguée d'Equedreville-Hainneville

Actualisation tarifs restauration scolaire et périscolaire – A partir du 1^{er} mars 2017 - +0,8 %

Nouveaux tarifs restauration scolaire :

Tranches	Quotient familial			Tarif
RSA socle	Prise en charge par Action Sociale			1,07 €
A	Inférieur	à	341	1,18 €
B	342	à	439	2,25 €
C	440	à	512	2,71 €
D	513	à	596	3,17 €
E	597	à	682	3,52 €
F	683	à	767	3,89 €
G	768	à	852	4,18 €
H	853	à	937	4,46 €
I	938	à	1023	4,62 €
J	1024	à	1108	4,78 €
K	1109	à	1193	4,84 €
L	1194	à	1278	4,91 €
M	1279	à	1364	5,07 €
N	Supérieur	à	1364	5,24 €

Nouveaux tarifs périscolaire :

Tranches	Quotient familial			Tarif horaire
RSA socié	Prise en charge par Action Sociale			0,61 €
A	Inférieur	à	341	0,66 €
B	342	à	439	0,71 €
C	440	à	512	0,88 €
D	513	à	596	1,06 €
E	597	à	682	1,18 €
F	683	à	767	1,30 €
G	768	à	852	1,49 €
H	853	à	937	1,70 €
I	938	à	1023	1,87 €
J	1024	à	1108	2,07 €
K	1109	à	1193	2,13 €
L	1194	à	1278	2,20 €
M	1279	à	1364	2,32 €
N	Supérieur	à	1364	2,42 €

DM_2017_0088_CC du 24 février 2017

Commune déléguée d'Equedreville-Hainneville

Actualisation tarifs location salles municipales et Agora – A partir du 1^{er} mars 2017 - +0,8 % - Cautions et forfaits ménage inchangés

Nouveaux tarifs location salles municipales :

SALLES	Résident de la commune		Résident hors commune, entreprise, société		Cuisine	Vaisselle	Cautions	Forfait ménage
	Semaine (à la journée)	Week-end	Semaine (à la journée)	Week-end				
Jean Jaurès	92,00 €	183,00 €	146,00 €	288,00 €	compris	compris	300,00 €	120,00 €
Leseney	14,00 €	25,00 €	55,00 €	83,00 €	////////	////////	100,00 €	50,00 €
La Cité	55,00 €	108,00 €	102,00 €	202,00 €	compris	compris	200,00 €	80,00 €
Le Totem (réservé aux associations)	////////	121,00 €	////////	////////	////////	////////	300,00 €	100,00 €
Davoury	61,00 €	121,00 €	81,00 €	202,00 €	41,00 €	40 € / tranche	300,00 €	100,00 €

Nouveaux tarifs location Agora, espace cultures :

	Associations Ville	Associations hors commune	Privé ou associations à but lucratif
La journée, y compris le week-end	Gratuit (dans la limite de 2 réservations/an)	405,00 €	1.140,00 €
Vidéoprojecteur	Gratuit	151,00 €	151,00 €
Gradin	659,00 €	1.062,00 €	1.869,00 €

DM_2017_0089_CC du 27 février 2017

Société Hérouvillaise d'Economie Mixte pour l'Aménagement (SHEMA) à Caen

Conclusion d'un bail – Mise à disposition de locaux situés au sein de l'espace René Le bas à Cherbourg-Octeville – Superficie totale de 1 878 m² - Durée de 1 an renouvelable 2 fois – Du 20 juin 2016 au 19 juin 2017 – 172 806 €/an – 123 806 € HT la première année.

DM_2017_0090_CC du 28 février 2017

Mme Corinne RAMPNOUX, animatrice indépendante à Tourlaville

Animation d'atelier d'éveil corporel et lecture de conte pour la crèche Denis Cordonnier et atelier d'éveil corporel pour la crèche Eglantine – 1 séance par mois en avril, mai et juin 2017 dans les deux crèches - 126 € TTC

DM_2017_0091_CC du 28 février 2017

Mme Maud LE MIERE à Coutances

Lieu Parents Enfants – « Café adoption » mercredi 03 mai 2017 – Indemnité kilométrique de 51,58 € TTC (aller-retour Coutances/Tourlaville)

DM_2017_0092_CC du 28 février 2017

Ecole de cirque « Sol'Air » à Tourlaville

Animation de séances découvertes pour les enfants de la crèche Denis Cordonnier – 2 animateurs le 05 ou le 12 mai 2017 – 90 € TTC

N° marché	Objet - Lot	Titulaire	Montant € HT	Date de notif.	Procédure	Type de marché
AC-203-15/C/1	Travaux de bâtiment sur le patrimoine communal Lot 2 : charpente, menuiseries intérieures, cloisons sèches, agencement, isolation, plafonds suspendus Réfection salle "electra" - école de musique à Cherbourg-en-Cotentin	SAS PERRIN 57 rue de Beuzeville Equeurdreville-Hainneville 50120 CHERBOURG-EN-COTENTIN Tél : 02 33 53 11 86 - Fax : 02 33 53 01 20	9 000,80 €		Procédure adaptée	Travaux
2017/060	Prestation d'assistance et de conseil au recrutement du personnel.	Quadra Consultants 25, rue Louis le Grand – 75002 PARIS Tél : 01-58-18-36-70 – Fax: 01-58-18-36 79 Courriel : jml@quadra-consultants.com SIRET : 402 399 497 00009	60 000,00 €		Procédure adaptée	Services
2017/059	Effacement de tags	H T P 20 Rue Berthe MORISOT Lot n°209 95220 HERBLAY Tel : 01 34 37 19 90 - Télécopie : 01 34 14 51 33 E-mail : secretariat@h-t-p.fr SIRET : 378 927 669 PAE 8129Z Monsieur Eric SAGUET	45 000,00 €		Procédure adaptée	Services
2017/058	Travaux d'entretien des stades	SARL TSE ZA La Porte des Boscq 50190 MARCHESIEUX Tél : 06 88 22 55 67 E-mail : tse.lecostey@gmail.com Monsieur Loris LECOSTEY SIRET : 532 001 641 00028 - APE : 8130Z	29 500,00 €		Procédure adaptée	Travaux

2017/057	Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour les recherches iconographiques, sonores et documentaires, négociation de droits d'images fixes, animées et extraits sonores, gestion des frais techniques et gestion des traductions pour le PEP À la Cité de la Mer à Cherbourg-en-Cotentin.	ZY ZEBRE % Digital Village 13 rue Vandrezanne 75013 PARIS Tél : 01 53 46 62 30 Mail : zebre@xyzebre.com	46 620,00 €		Procédure adaptée	Services
2017/056	Accompagnement au changement et à l'élaboration du plan d'actions et de préventions des RPS	SOCIETE ALLIANCE C LA CHESNAIE 2 ALLEE DES POMMIERS 44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE Tél : 01 40.29.85.29 Mail : valerie.aubingourbill@alliancec.fr Siret : 432 156 560 00018	mpu		Procédure adaptée	Services
2017/055	Création d'un pôle petite enfance - commune déléguée de Cherbourg-Octeville	CATHERINE FERMAND 15 RUE MARTEL 75010 PARIS Tél : 01.40.22.60.20 / Fax : 1.40.22.60.21 mail : cfermand@catherinefermand.com siret : 321 285 884 00052	416 574,36 €		Marché négocié	Prestations intellectuelles
2017/054	Organisation de la manifestation Cin'étoiles 2017 - lot n°3 gardiennage-poste de secours.	ACTION SECURITY 4-6 avenue louis lumière Cherbourg-Octeville 50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN Tel : 02.33.71.18.29 / Fax : 09.81.03.18.29 Mail : actionsecurity@bbox.fr Siret : 533 658 167 00028	mpu		Procédure adaptée	Services

2017/053	Organisation de la manifestation Cin'étoiles 2017 - lot n°2 sonorisation-éclairage-loges.	CONTACT SARL ZA le plat bois 50520 JUVIGNY LE TERTRE Tel : 02 33 79 41 00 / Fax : 02 33 79 41 01 Mail : fl@contact-sarl.com Siret : 395 381 874 00027	7 398,00 €		Procédure adaptée	Services
2017/052	Organisation de la manifestation Cin'étoiles 2017 - lot 1 écran et appareil de projection	SARL CIN'ETOILES lieu dit Penhuet 56250 ELVEN Tel : 02.97.53.51.66 Mail : contact@cinetoiles.net Siren : 44167501400019	6 490,00 €		Procédure adaptée	Services
2017/051	CONTRAT D'HEBERGEMENT 2017	HOTEL IBIS PARIE MONTMARTRE 5 rue caulaincourt 75018 PARIS Tél : 01.55.30.18.18 mail : H0697-RM@accor.com	mpu		Procédure adaptée	Services
2017/050	Réalisation d'une étude de programmation urbaine – quartier de l'Eglantine.	AVANT PROJET 9 rue des Ursulines 75005 PARIS Tél : 01-56-24-11-39 – Fax : 01-56-24-11-40 Courriel : avant.projet@wanadoo.fr SIRET : 353 547 813 00033	45 750,00 €		Appel d'offres	Services
2017/049	Prestations d'animation dans le cadre du projet éducatif de territoire - atelier théâtre scénographie	COMPAGNIE L'ESPERLUETE 122 bis rue du val de saire cherbourg-octeville 50100 Cherbourg-en-Cotentin Tél : 02.33.44.54.23 siren : 517 681 599 cielesperluete@gmail.com	mpu		Procédure adaptée	Services
2017/048	Organisation de séminaires pour les cadres dirigeants.	PROJECTIF CONSEILS 1334 RUE DES SOURCES 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR 02-31-43-93-13 renethomazeau@projectif-conseils.fr SIRET : 449 657 675 00012	22 500,00 €		Procédure adaptée	Services

2017/047	Effacements des tags	HTP 20 Rue Berthe MORISOT Lot n°209 95220 HERBLAY	45 000,00 €		Procédure adaptée	Services
2017/046	Fourniture de denrées alimentaires pour le CCAS de cherbourg-en-Cotentin - antenne de Tourlaville Lot 10 Boissons avec et sans alcool	TOURLAVILLE DISTRIBUTION 450 RUE PIERRE BROSOLETTTE 50110 TOURLAVILLE Tél : 02.33.23.65.65 Fax : 02.33.23.46.75 Mail : directeur.tourlaville@scanormande.fr Siret : 327 193 249 00023	mpu		Marché négocié	Fournitures
2017/045	Fourniture de denrées alimentaires pour le CCAS de cherbourg-en-Cotentin - antenne de Tourlaville Lot 8 poissons et crustacés	SARL MANCHE MAREE ZA PRODUIMER RUE DU PORT DES FLAMANDS 50110 TOURLAVILLE Tél : 02.33.43.61.63 Fax : 02.33.43.46.74 Mail : contact@manchemaree.fr Siret : 331 152 314 00059	mpu		Marché négocié	Fournitures
2017/044	Fourniture de denrées alimentaires pour le CCAS de cherbourg-en-Cotentin - antenne de Tourlaville Lot 7 Fruits et légumes	POMONA TERRE AZUR ROUTE DE PARIS LA CROIX RIDOUEL 35530 NOYAL-SUR-VILAINE Tel : 02.99.14.71.71 Fax : 02.99.59.72.24 Mail : communication@groupe- pomona.fr. Siret : 552 044 992 02614	mpu		Marché négocié	Fournitures
2017/043	Fourniture de denrées alimentaires pour le CCAS de cherbourg-en-Cotentin - antenne de tourlaville Lot 5 Autres viandes	SARL LA CHAISERONNE Route d'Avranches 50370 BRECEY Tél : 02 33.48.12.77 Mail : lachaiseronne@wanadoo.fr Siret : 319 229 225 00028	mpu		Marché négocié	Fournitures

2017/042	Fourniture de couches et de lait pour les établissements d'accueil de jeunes enfants Lot 2 fourniture de lait	"LACTALIS NUTRITION DIETETIQUE Parc d'activités de Torcé – Secteur est 35370 TORCE Téléphone 02.99.49.20.00 Télécopie 02.99.49.20.15 Mail : commande.milumel@lactalis.fr SIRET : 662 011 841 00077	mpu		Procédure adaptée	Fournitures
2017/041	Fourniture de couches et de lait pour les établissements d'accueil de jeunes enfants lot 1 fourniture de couches	"SARL CA DIFFUSION ZI de la Rouge Porte 1 avenue de Machelen 59250 HALLUIN Téléphone 03 20 25 13 70 Télécopie 03 20 25 13 84 Mail : info@cadiffusion.com SIRET : 384 919 999 00035	mpu		Procédure adaptée	Fournitures
2017/040	Fourniture et transport de béton bitumineux à chaud Accord-cadre avec bons de commande Année 2017 Lot n° 3 : émulsion	Société SENC 40 route de Saint-Lô 50190 PERIERS Tél : 02.33.46.62.55 Fax : 02.33.46.27.77 Mail : periers@eurovia.com	99 750,00 €		Appel d'offres	Fournitures
2017/039	Fourniture et transport de béton bitumineux à chaud Accord-cadre avec bons de commande Année 2017 Lot n° 2 béton bitumineux à chaud rouge	Société Toffolutti RD 613 14370 MOULT Tél : 02.31.23.62.29 Fax : 02.31.23.12.30 mail : toffolutti@toffolutti.fr	69 000,00 €		Appel d'offres	Fournitures
2017/038	Fourniture et transport de béton bitumineux à chaud Année 2017 Accord-cadre avec bons de commandes Lot n° 1 : béton bitumineux à chaud noir	Société SENC 40 route de Saint-Lô 50190 PERIERS Tél : 02.33.46.62.55 Fax : 02.33.46.27.77 periers@eurovia.com	259 000,00 €		Appel d'offres	Fournitures

2017/037	MAPA : «Achats d'outillage spécialisé en espaces verts»	JARDIN SERVICES VEGETAUX SAS Route de la Chapelle 50450 HAMBYE SIRET : 325 306 496 00069 E-mail : contact@jardinservices.fr Tél : +33 (0) 2 33 91 09 80 – Fax : +33 (0) 2 33 91 09 93	28 000,00 €		Procédure adaptée	Fournitures
2017/036	MAPA : «Achats d'outillage spécialisé en espaces verts»	SEE Division GUILLEBERT SAS 3 Rue Jules Vernes – l'Orée du golf BP 17 59790 RONCHIN SIRET : 582 111 878 00077 – Code APE 4661Z E-mail : France@guillebert.fr Tél : +33 (0) 3 20 33 92 92 – Fax : +33 (0) 3 20 33 80 80	28 000,00 €		Procédure adaptée	Fournitures
2017/035	Fourniture de peinture de marquage pour les terrains de football, rugby engazonnés et stades de la commune de Cherbourg-en-Cotentin	DISTRICOLOR SAINT-LO 161 B RUE JOSEPH CUGNAT 50000 SAINT-LO Tél : 02.33.77.60.65 Mail : dstricolor50@dstricolor.fr Siret : 492 783 857 00039	13 455,00 €	24/02/2017	Procédure adaptée	Fournitures

N° marché	Objet - Lot	Titulaire	Montant marché € HT	Date notif. marché	objet de l'avenant	date de notif avenant	Procédure
66-12	travaux de mise en sécurité et de restructuration du centre culturel - lot n°10 Electricité	MASSELIN ENERGIE ROUTE DU CAPORAL MAUPAS 50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN	787 798,26 €	12/07/2012	L'avenant a pour objet le transfert des marchés de masselin cotentin à masselin energie.	13/03/2017	Appel d'offres
49/2015 - CUC puis CEC puis COCA	Elaboration d'un diagnostic et d'un projet stratégiques de territoire	ERNST & YOUNG ADVISORY 1-2 place des Saisons Paris la Défense 1 92400 Courbevoie Tél : 01.46.93.60.00 Courriel : marc.lhermitte@fr.ey.com	358 583,00 €	10/04/2015	Le présent avenant a pour objet de prendre en compte le retard du marché dû à la mise en oeuvre de la commune nouvelle de Cherbourg-en-Cotentin et au déploiement de la tranche conditionnelle et donc de prolonger le délai d'exécution du marché jusqu'en juin 2017.	20/02/2017	Appel d'offres
2016/129	acquisition et mise en service d'un élévateur à bateaux de capacité de 40 tonnes - port de plaisance chantereyne	"MPI 273 bd jules durand 76600 LE HAVRE Tel : 02.35.25.84.52 Fax : 02.35.25.84.54 Mail : loic,ducros@mpi-sa.fr Siret : 324 347 244 00042	249 600,00 €	21/07/2016	Prise en compte les options mentionnées dans l'acte d'engagement et le devis, à savoir : la reprise du matériel et l'extension de garantie à un an supplémentaire. et prolongement de délai	10/01/2017	Procédure adaptée
2016/110	Réalisation d'un terrain de football en gazon naturel au stade Joseph Bocher à Equeurdreville-Hainneville Lot 1 Terrassement, eaux pluviales, espaces verts	ENGIE – INEO RNO ZI DE SAUXMARAIS 675 RUE JEAN BOUIN 50110 CHERBOURG-EN-COTENTIN Tel : 02.33.22.31.97 Mail : martine.gibourdel@engie.com Siret : 409 855 376 00110	45 836,00 €	23/06/2016	L'avenant a pour objet de revoir certaines prestations du marché. En effet, lors des terrassements pour l'aménagement du terrain de football, il est apparu que le câble d'alimentation du hangar vert était raccordé sur l'armoire de pied de mât existant déposé. Une boîte temporaire a donc été réalisée pour permettre l'alimentation permanente du hangar, mais il s'avère nécessaire de réaliser une nouvelle alimentation à partir d'un pied de mât conservé, en dehors de l'emprise du nouveau terrain	15/02/2017	Procédure adaptée

2016/109	Réalisation d'un terrain de football en gazon naturel au stade Joseph Bocher à Equeurdreville-Hainneville Lot 1 Terrassement, eaux pluviales, espaces verts	PAYSAGES RATEL ROUTE DE LA HAYE DU PUIITS 50390 SAINT SAUVEUR LE VICOMTE Tel : 02.33.41.65.30 Fax : 02.33.41.41.96 Mail : paysages.ratel@wanadoo.fr Siret : 480 215 094 00016	84 941,93 €	23/06/2016	L'avenant a pour objet de revoir certaines prestations du marché. En effet, lors des terrassements pour l'aménagement du terrain de football, la hauteur de terre végétale d'une zone de la plaine de jeu s'est avérée moins importante que sur le reste du terrain. Un décaissement (environ 50 m3) de la partie caillouteuse est donc nécessaire pour remettre une épaisseur de terre végétale minimale	15/02/2017	Procédure adaptée
2016/093	Transport d'oeuvre d'art dans le cadre d'une exposition temporaire	LP ART 274 rue de rosny 93100 MONTREUIL Tél : 01.49.35.30.00 Fax : 01.49.35.30.10 Mail : ao@lpart.fr Siret 572 082 527 00217	53 055,60 €	30/05/2016	plus-value sur un déplacement	13/02/2017	Procédure adaptée
2015/044	Aménagement de la maison des services publics rue des Résistants à Equeurdreville-Hainneville Lot N° 13 - Serrurerie	Entreprise SEEG La Maison Bertrand 50470 LA GLACERIE Siret : 330 965 476 00030 Tél : 02-33-10-04-40 Mail : seeg50@wanadoo.fr	9 724,00 €	24/11/2015	L'avenant a pour objet de revoir certaines prestations du marché. En effet suite à la suppression de la jardinière il est nécessaire de prévoir un poteau adapté et un panneau supplémentaire identique au portail pour tenir celui-ci. Il a été proposé la suppression de l'option encadrement au droit de la brèche du mur séparatif, support de signalétique du bâtiment. La première signalétique étant assez visible de part et d'autre rue des Résistants. Proposition d'ajouter des cadres supports pour intégration de bâches pour fresques animées le long du mur de la brèche	15/02/2017	Procédure adaptée

2015/043	Aménagement de la maison des services publics rue des Résisants à Equeurdreville-Hainneville Lot N° 12 - VRD	ENTREPRISE CAUVIN TP ZA LE CAFE COCHON 50690 VIRANDEVILLE TEL : 02.33.52.70.81 Mail : contact@cauin-tp.fr SIRET : 448 139 519 00020	41 006,60 €	24/11/2015	L'avenant a pour objet de revoir certaines prestations du marché. En effet, il est nécessaire de prévoir des fourreaux supplémentaires pour le réseau de chauffage afin de les faire traverser sur le chemin d'accès piétons, d'intégrer des logos pour signaler le stationnement possible des poussettes à l'entrée du bâtiment, de prévoir un mur de soutènement de 60 cm pour border le stationnement des véhicules rue Mangon et la suppression de jardinières.	15/02/2017	Procédure adaptée
2015/041	Aménagement de la maison des services publics rue des Résisants à Equeurdreville-Hainneville Lot N° 10 - Electricité	ENTREPRISE SELCA ZA LA MAISON GEORGES BP 80120 50 441 BEAUMONT HAGUE CEDEX Siret : 316 039 619 00036 Tél : 02.33.01.56.20 Mail : contact@selca.fr	40 284,80 €	24/11/2015	L'avenant a pour objet de revoir certaines prestations du marché. En effet, le réseau de fibre optique reliant les ateliers municipaux est fixé sur le mur mitoyen à l'établissement, qui doit faire l'objet d'une dépose partielle pour création de l'accès. Il est proposé de relier la fibre sous fourreau lors des travaux d'aménagement extérieur	15/02/2017	Procédure adaptée

2015/040	Aménagement de la maison des services publics rue des Résistants à Equeurdreville-Hainneville Lot N° 9 - Peinture	ENTREPRISE LÉBOUVIER 10 RUE LOUIS PERIER 50230 AGON-COUTAINVILLE Tél : 02.33.47.21.22 Courriel : lebouvierbruno@wanadoo.fr Siret : 353 997 125 000 11	21 390,80 €	24/11/2015	L'avenant a pour objet de revoir certaines prestations du marché. En effet, la peinture de ravalement décorative du mur mitoyen n'a pas été réalisée (réalisée par le gros-œuvre) et la surface de la peinture signalétique sur extension a été diminuée. Une prestation supplémentaire a été effectuée par l'entreprise pour imperméabiliser les façades et traiter les fissures suite à la découverte de traces d'humidité au sol. Une peinture décorative intérieure a été réalisée et les radiateurs existants ont été peints	15/02/2017	Procédure adaptée
2015/037	Aménagement de la maison des services publics rue des Résistants à Equeurdreville-Hainneville Lot N° 6 Menuiseries Intérieures	SAS LEFER ZA route de Portbail 50260 BRICQUEBEC Tél : 0233100790 Courriel : info@menuiserie-lefer.fr Siret : 379 383 177 00027	21 461,66 €	24/11/2015	L'avenant a pour objet de revoir certaines prestations du marché : - Suppression de façade de placard dans l'accueil. - Suppression des habillages en trompe l'œil. - Suite à la demande de modification de la banque d'accueil en en une version mobile, il est nécessaire d'ajouter des roulettes et de supprimer le retour du meuble armoire.	15/02/2017	Procédure adaptée
2015/036	Aménagement de la maison des services publics rue des Résistants à Equeurdreville-Hainneville Lot N° 5 Plâtrerie	ENTREPRISE DALMONT 17 LE GRAND HAMEAU 50440 VASTEVILLE Tel : 02.33.01.67.20 Mail : accueil@dalmont.eu Siret : 327 357 836 00029	30 728,30 €	24/11/2015	L'avenant a pour objet de revoir certaines prestations du marché. En effet, la reprise de l'isolation des existants au R+1 et rampants n'a pas été réalisé alors qu'une retombée de faux-plafond a été réalisée par l'entreprise en supplément	15/02/2017	Procédure adaptée

2015/032	Aménagement de la maison des services publics rue des Résistants à Equeurdreville-Hainneville Lot N° 1 - Démolition - Gros œuvre	ENTREPRISE LANDRON ZA DE L'HUILERIE 53260 FORCE Tel : 02.43.98.85.57 Mail : landron.sa@orange.fr Siret : 327 357 836 00029	56 743,30 €	24/11/2015	L'avenant a pour objet de revoir certaines prestations du marché. En effet, le poste percements et carottages n'a pas été réalisé par l'entreprise, des percements existants ayant été réutilisés	15/02/2017	Procédure adaptée
2015/004	Mission de maîtrise d'œuvre pour la création d'un centre social et d'une crèche à Equeurdreville-Hainneville	DHD BILLARD/DURAND 8 rue Martin Luther King 14280 SAINT CONTEST Tél : 02 31 94 48 11 Fax : 02 31 94 75 82 accueil@billard-durand.com Siret : 488 221 433 00029	242 050,00 €	13/07/2015	Réévaluation du montant des travaux à 2 588 000 € HT	30/01/2017	Procédure adaptée
13/14	fourniture de produits d'entretien - lot n°1 consommable	"GAMA 29 za la hallerais BP 87122 35771 VERN SUR SEICHE CEDEX Tél : 02.99.53.73.73 Fax : 02.99.53.71.72 commercial@gama29.fr Siret : 333 975 100 00053		06/03/2014	prendre en compte une modification de référence (rouleau essuie mains).	18/01/2017	Appel d'offres
120-14	Fourniture de matériels mobiliers et consommables de bureau - lot n°2 - mobiliers	QUADRAT SA rue de la metallurgie zac lazzaro 14460 COLOMBELLE Tél : 02.31.72.81.00 mail : contact@quadrat.fr Siret : 41338533700014		24/10/2014	l'avenant a pour objet la prise en compte du changement de nom du catalogue servant de base au marché .	01/03/2017	Appel d'offres

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2017 – EXPOSE N°

OBJET – Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales - Compte-rendu

Monsieur le Maire rend compte qu'en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

1. Les décisions suivantes ont été prises :

N°D/2017/XX

2. Les concessions funéraires suivantes ont été délivrées :

□ **3 Concessions en secteur cinéraire :**

- 3 concessions trentenaires : N° 278, 279, 280

□ **5 Concessions traditionnelles :**

- 3 concessions temporaires : N° 7684, 7687, 7688
- 1 concession trentenaire : N° 7685
- 1 concession cinquantenaire : N° 7686